



RECHERCHES

SUR L'OPERATION CÉSARIENNE.

Par M. SIMON.

Plusieurs Observations qui ont été communiquées à l'Académie sur l'accouchement Césarien qui a réussi sur la femme vivante, & particulièrement un exemple heureux de cette operation pratiquée depuis peu à Paris en présence des plus habiles Accoucheurs de cette Ville & de plusieurs autres Chirurgiens, m'ont engagé à faire des recherches sur cette matiere; j'ai crû que ce travail ne seroit pas inutile, parce que la plûpart des Chirurgiens paroissent douter encore aujourd'hui de la possibilité de cette opération.

Je diviserai cet ouvrage en deux parties; dans la premiere je rapporterai l'origine de l'opération Césarienne, les différentes disputes qu'elle a occasionnées, les autorités & les faits qui font juger du succès qu'on peut en attendre; dans la seconde partie j'examinerai les cas où cette opération doit être pratiquée.

PREMIERE PARTIE.

Preuves qui établissent la possibilité de l'opération Césarienne.

Il y a des cas où l'accouchement par les voyes ordinaires est impossible, & sans les ressources que l'Art peut procurer, la mort de la mere & de l'enfant est certaine. Pour suppléer à la nature dans ces circonstances, les Chirurgiens ont crû qu'on pouvoit faire au ventre & à la matrice une incision suffisante pour tirer l'enfant, & c'est

I. PARTIE.
PREUVES QUI
ÉTABLISSENT
LA POSSIBILITÉ
DE L'OPÉRATION CÉSARIENNE.

cette incision qu'on a appelée Opération Césarienne.

Il y a en général deux cas où cette opération est nécessaire; le premier lorsque la mort de la mere arrive avant l'accouchement, le second lorsque l'accouchement par les voyes naturelles est impossible, quoique la mere soit vivante.

Il paroît, si nous en croyons PLINE (a), qu'il y a long-tems que cette opération a été pratiquée, du moins dans le premier cas; *auspicatus*, dit-il, *enectâ parente gignuntur sicut SCIPIO AFRICANUS prior natus, primusque CÆSARUM à caso matris utero dictus.*

Cet endroit de PLINE a été interprété différemment par les Auteurs; plusieurs ont dit (b) qu'il devoit s'entendre de JULES CESAR premier Empereur de Rome, & ils affurerent qu'il fallut faire une incision pour tirer CESAR hors du ventre de sa mere; mais BAYLE n'hésite pas de dire que c'est un mensonge déjà réfuté avant lui par ZONARAS (c).

Il est évident que BAYLE a eu raison de s'élever contre l'application que ces Auteurs ont fait du texte de PLINE, *auspicatus enectâ parente gignuntur* à JULES CESAR; car, comme il le dit, sa mere AURELIA avoit pris un très-grand soin de son éducation, & elle mourut pendant que son fils faisoit la guerre aux Gaulois. Mais AURELIA n'a-t'elle pas pû survivre à l'opération? Cette remarque ne paroît donc pas détruire absolument l'opinion de ceux qui ont soutenu que CESAR a été tiré du ventre de sa mere par incision, elle prouve seulement que ce n'est pas de CESAR dont PLINE a parlé; cependant quelques-uns croient que l'opération Césarienne a pris son nom de CESAR; mais, selon PLINE, on doit penser que CESAR auroit plutôt pris le sien de l'opération même; car parlant de ceux qui naquirent au moyen de cette opération, il dit qu'il furent nommés *Cæsares aut Casones à caso matris utero,*

(a) Neuvième chapitre du septième Livre de l'Hist. Nat.

(b) S RVIUS, CÉDRENIUS, MALALA, SUIDAS, GLYCAS, CONSTANTIN MANASSE l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie, &c.

(c) Voyez le Dictionnaire de BAYLE, au mot *César*, dern. édit.

Si l'on vouloit s'arrêter aux conjectures qui naissent naturellement du nom de l'Empereur CESAR, & de la remarque que fait BAYLE, il semble qu'on pourroit en conclure qu'effectivement l'opération Césarienne étoit dès-lors pratiquée sur la femme vivante : mais ces conjectures ne sont point décisives, & nous ne voyons point avec certitude que dans ces tems reculés on ait osé y avoir recours pour sauver la vie de la mère & de l'enfant : on peut remarquer au contraire que dans ces derniers siècles même on a beaucoup douté du succès de cette opération. Cependant je me propose de faire voir dans ce Mémoire qu'on peut en retirer plus d'avantages que lorsqu'elle se pratique dans le premier cas ; car lorsqu'on la fait après que la mère est morte, elle est non-seulement inutile à la mère, mais aussi presque toujours à l'enfant, au lieu que je prouverai par beaucoup d'expériences que cette opération étant faite dans le second cas, a sauvé la vie à beaucoup de mères & à beaucoup d'enfans.

Je n'ai point vû dans les Auteurs qu'on ait eu recours à l'opération Césarienne avant le commencement du seizième siècle ; la première que nous y trouvons est celle qui est rapportée par BAUHIN, & qu'il attribue à un Châtreur qui la pratiqua sur sa femme (*). L'an 1500. dit cet Auteur, ELISABETH ALESPACHIN femme de JACQUES NUFER Châtreur du Village de Siergershensen, Paroisse d'Hauthuville, Mandement de Gortliebane en Turgavie, étant grosse de son premier enfant, & sentant depuis quelques jours des douleurs pour accoucher, fit venir plusieurs Sages-femmes pour la soulager ; elles firent beaucoup de tentatives pour procurer l'accouchement, mais elles furent inutiles : comme elle ressentoit des douleurs fort vives, & qu'il ne lui restoit aucune espérance de soulagement, son mari lui dit que si elle vouloit avoir confiance en lui, il entreprendroit une opération qui, avec la grace de Dieu, pourroit réussir ; cette femme lui répondit qu'elle étoit dans la résolution de tout souffrir. Comme

(*) GASPARI BAUHINI Appendix ad ROUSSETUM.

I. PARTIE.
PREUVES QUI
ÉTABLISSENT
LA POSSIBILITÉ
DE L'OPÉ-
RATION CÉ-
SARIENNE.

l'affaire étoit délicate, le mari fut demander au Président de Fravenfelden la permission d'entreprendre cette opération; ce Juge fit d'abord quelques difficultés, mais étant informé de l'état de la femme, & de la bonne volonté du mari, il consentit qu'on fit l'opération qui lui avoit été proposée: le mari étant retourné chez lui, dit aux Sages-femmes que celles qui seroient assez courageuses pour lui aider pouvoient rester dans la chambre, mais que les plus timides eussent à se retirer. Après avoir imploré le secours divin, il coucha sa femme sur une table, il lui fit une incision au ventre, entra d'abord dans la matrice, tira aussitôt l'enfant, & ensuite fit plusieurs points de suture au ventre. La playe se réunit fort heureusement, sans qu'il arrivât à cette femme aucun accident. Quelques années après cette opération elle accoucha de deux enfans, dont l'un nommé JEAN NUFER a été Juge de Siergershensfen, & vivoit encore en 1583.

FRANÇOIS ROUSSET qui vivoit vers la fin du seizième siècle, est le premier des Auteurs que j'ai trouvé qui se soit attaché à établir par la raison & l'expérience l'opération Césarienne sur la femme vivante. Pour en donner une idée exacte, nous entrerons dans le détail des raisons qu'il allégué en faveur de cette opération, & nous rapporterons ensuite les exemples qui les appuyent.

ROUSSET publia en 1581. sur cette matiere un ouvrage qui ne laisse rien à désirer (a).

Dans la premiere partie de son Livre il fonde, 1°. la nécessité & l'utilité de l'opération Césarienne sur le danger éminent où se trouvent la mere & l'enfant dans le cas où l'accouchement paroît impossible par les voyes naturelles; il n'est pas nécessaire que nous nous étendions sur cette raison, on en sent toute la force. Il établit, 2°. la possibilité de cette opération par des expériences de di-

(a) Ce Livre a pour titre *Traité nouveau de l'Hysterotomotokie ou Enfancement Césarien*, qui est extraction de l'enfant par incision latérale du ventre & matrice de la femme grosse ne pouvant autrement accoucher, & ce sans préjudicier à la vie de l'un & de l'autre, ni empêcher la fécondité maternelle par après. Paris, 1581.

vers genres, qui prouvent que les playes des parties qu'il faut diviser dans cette section ne sont point mortelles.

Il entre 3°. dans le détail de plusieurs accidens qui sont incomparablement plus redoutables que l'opération qu'il propose, & qui même peuvent être pour la plupart évités par cette opération; il prouve par-là combien elle est nécessaire & possible.

Il réduit ces accidens en cinq classes :

Dans la première il parle des femmes qui sont devenues grosses, dont les enfans morts & corrompus ont causé à la matrice une pourriture qui a fait périr ces femmes, lesquelles auroient pû être sauvées si elles avoient été secourues par l'opération.

Dans la seconde il fait voir par plusieurs histoires d'abcès à la matrice qui ont été ouverts avec succès par le cautère actuel, que cette opération peut réussir.

Dans la troisième il fait mention de plusieurs ulcères de la matrice qui ont causé la chute de l'enfant dans le ventre, & par la suite des abcès à l'hypogastre qui ont été ouverts sans danger pour la mere.

Dans la quatrième il parle de plusieurs amputations de la matrice faites par l'instrument tranchant, le cautère ou la ligature, auxquelles les femmes ont survécues.

Dans la cinquième enfin il prouve qu'une femme peut concevoir après cette opération, & il confirme ce qu'il avance par plusieurs exemples.

ROUSSET établit dans la seconde partie de son ouvrage la sûreté de l'opération Césarienne sur le succès qu'elle a eu en plusieurs occasions. Pour assurer ce succès il parle d'abord des Observations qui lui ont été communiquées par des gens dignes de foi, & ensuite des opérations qu'il a conseillé de pratiquer.

Ces Observations se réduisent à sept :

Dans la première, on y voit l'histoire de la femme d'un nommé GODARD demeurant au Mesnil Paroisse de Milly en Gâtinois, à qui on fit six fois l'opération, les enfans étant toujours vivans; à la septième fois cette femme

I. PARTIE.
PREUVES QUI
E'TABLISSENT
LA POSSIBILI-
TE' DE L'OPÉ-
RATION CÉ-
SARIENNE.

périt, ne pouvant avoir de secours à cause de la mort du Chirurgien qui l'accouchoit par cette opération.

Dans la seconde, AMBROISE LE NOIR & GILLES LE BRUN Chirurgiens, certifient avoir fait trois fois cette opération à une pauvre femme près Mérinville en Beausse; ROUSSET voulut voir la femme & le lieu de l'incision, mais il apprit qu'elle étoit morte depuis peu de tems de la peste qui affigeoit alors ce pays.

La troisième consiste dans une Lettre écrite à notre Auteur par ALIBOUX Médecin à Sens, dans laquelle il lui marque que JEAN DESMARAIS Chirurgien à la Chastre en Berry avoit pratiqué l'opération Césarienne sur sa femme, & que par la suite elle étoit accouchée naturellement d'une fille qui depuis fut mariée à un Grainetier.

La quatrième, n'est que le récit simple d'une semblable opération communiqué à LAURENT COLOT fameux Lithotomiste de Paris par PELION Médecin à Angers.

L'Observation qui suit celle que je viens de rapporter parle d'une autre opération qui a eu le même succès que les précédentes.

Dans la sixième, ROUSSET dit qu'il avoit vû à l'Hôpital de Châtillon, avec DENIS ARMENAUT Médecin de Gian, une femme qui avoit au côté droit du ventre une hernie accompagnée d'une cicatrice fort longue; & qu'ayant demandé à cette femme quelle étoit la cause de cette cicatrice, elle leur avoit répondu qu'elle étoit la suite d'une incision qu'on avoit été obligé de lui faire pour l'accoucher, & que l'enfant qu'on lui avoit tiré par cette incision avoit sept ans lorsqu'elle leur fit ce récit.

Il rapporte enfin dans la septième Observation, qu'en 1556. une femme qui étoit depuis quatre jours dans les douleurs de l'accouchement, lui fit demander ce qu'il pensoit de son état, & quels étoient les secours qu'on pouvoit lui donner; il lui conseilla l'opération, qui fut faite avec succès; qu'un an & demi après son mari mourut, qu'elle se maria de nouveau, & accoucha par la suite d'une fille par les voyes ordinaires.

Quelque tems avant l'impression du Livre de ROUSSET, AMBROISE PARE' donna au Public ses ouvrages sur la Chirurgie; on trouve dans ce Livre, à l'occasion même d'une opération Césarienne qui avoit réussi, une Critique fort vive contre cette opération.

I. PARTIE.
PREUVES QUI
ÉTABLISSENT
LA POSSIBILITÉ
DE L'OPÉRATION
CÉSARIENNE.

Voici comme PARE' s'exprime (a) : » Or, je m'émer-
» veille comme d'autres veulent affermer avoir vû des
» femmes auxquelles pour extraire leurs enfans, l'on au-
» roit incisé le ventre, non-seulement une fois, mais plu-
» sieurs; car telle chose pour raison m'est du-tout impos-
» sible à croire, entendu que pour donner issue à l'enfant,
» il faudroit faire une grande playe aux muscles de l'épi-
» gastre & pareillement à la matrice, laquelle étant imbue
» d'une grande quantité de sang, & y faisant une division
» si grande, il y auroit une très-grande hémorrhagie dont
» la mort s'en-suivroit; davantage après avoir consolidé la
» playe, la cicatrice ne permettroit pas à la matrice de se
» dilater pour porter l'enfant; il y a encore d'autres acci-
» dens qui en pourroient advenir, & le pis une mort su-
» bite à la mere; & partant, je ne conseillerais jamais de
» faire telle œuvre où il y a si grand péril sans nul espoir
» en parlant humainement. Toutefois on m'a assuré qu'un
» nommé MAITRE VINCENT Chirurgien d'Hericy près
» Fontainebleau a fait cette périlleuse opération avec heu-
» reuse issue; la femme que l'on dit avoir été incisée, &
» ledit MAITRE VINCENT, sont encore aujourd'hui vi-
» vants: tant de gens d'honneur dignes de foy me l'ont
» affermé, jusqu'à même à me dire avoir vû faire l'opéra-
» tion & extraire l'enfant, que je ne veux ni ose les mé-
» croire, mais cela étant, j'ose bien dire que c'est un vrai
» miracle de nature, &c.

L'opération dont parle AMBROISE PARE' est rapportée par SCHENCKIUS dans un détail plus circonstancié; il dit que le Chirurgien qui opéra n'étoit point d'Hericy, mais de Nemours; que la femme se nommoit NICOLE BERANGER, & que l'opération fut faite en 1542. Il ajoute que le Chi-

(a) Traité de la Génération, chap. 38.

I. PARTIE.
PREUVES QUI
ÉTABLISSENT
LA POSSIBILITÉ
DE L'OPÉ-
RATION CÉ-
SARIENNE.

rurgien tira du ventre de cette femme un enfant corrompu, & que le peu d'espérance qu'il avoit de sauver la mere, l'avoit engagé à ne faire que quelques points de future à la peau, de sorte qu'il survint à cette femme une hernie ventrale qu'elle étoit obligée de soutenir avec un bandage. SCHENCKIUS dit ensuite qu'étant dans le pays, il vit cette femme qui deux ans après l'opération étoit accouchée d'une fille par les voyes ordinaires, & par la suite d'un fils qui étoit Forgeron, & qu'elle demouroit au Village d'Ivry où elle exerçoit le métier de Sage-femme.

Il paroît que PARE' n'a pas toujours été si opposé à l'opération Césarienne; car dans la premiere édition du Livre de ROUSSET on trouve une Approbation de DE MONANTEUIL Professeur du Roy pour les Mathématiques & Doyen de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, où ce Médecin fait l'éloge de l'ouvrage de ROUSSET, & immédiatement au-dessous de cette Approbation on lit, *J'atteste ce que dessus*, AMBROISE PARE'.

En 1582. GASPARD BAUHIN traduisit en latin le Livre de ROUSSET (a), & il ajouta par la suite à cet ouvrage un recueil d'Observations sur cette opération pratiquée avec un heureux succès (b). La plûpart de ces Observations furent envoyées à BAUHIN par ALBOSIUS & SAGUYERUS; d'autres ont été tirées des ouvrages de MAURITIUS CORDEUS & de FELIX PLATER; il y en a plusieurs nouvelles communiquées par ROUSSET: nous aurons occasion de rapporter ces dernieres en parlant de son ouvrage latin sur l'opération Césarienne.

BAUHIN dit à la suite de sa Traduction que cette opération fut faite à une femme nommée ELISABETH TURGOIS, & que cette femme accoucha par la suite de quatre enfans par les voyes ordinaires.

(a) Ce Livre est intitulé, *Exsectio fœtus vivi ex matre viva sine alterutrius vite periculo & absque fœcunditatis ablatione*, à FRANCISCO ROSSETO Gallicè *conscrip̄ta*, à GASP. BAUHINO latinè reddita & variis historiis aucta. Basil. 1582.

(b) Sous le titre d'*Appendix ad ROSSETUM*.

En 1590. ROUSSET fit imprimer un Dialogue Apolo-
gétique sur l'opération Césarienne (a).

Dans cet ouvrage notre Auteur rapporte toutes les objections que lui firent ses adverfaires; il prend même à tâche de les expofer dans tout leur jour, ce qui lui donne occasion d'éclaircir & de fortifier fa façon de penfer fur l'opération Césarienne; il a jugé à propos de faire connoître les sources où il avoit puisé fes connoiffances & fes lumieres touchant la Médecine, il y parle des Scavans dont le commerce paroît lui avoir été familier; fon Poëme, s'il avoit été moins long, auroit pû lui mériter un rang diftingué parmi nos meilleurs Poëtes Latins, & l'objet qu'il s'étoit propofé n'en auroit aucunement fouffert; il y rend aux Anciens toute la juftice qu'ils peuvent attendre de ceux qui les ont approfondis & médités, mais il va au devant de la timide admiration qui fe bornant à refpecter ces premiers maîtres, néglige de faire ufage de leurs connoiffances pour en acquérir de nouvelles; il prouve même par des découvertes heureufes & inconnues à ces grands hommes, que le génie de la Médecine ne s'étoit pas épuifé en leur faveur; & s'il avoit vécu de nos jours, perfonne n'ignore que fes preuves n'euffent été plus complettes; rien ne paroît plus fimple & plus folide que fon raifonnement touchant la néceffité de l'opération Césarienne, rien n'eft plus clair & plus précis que les inftructions qu'il donne; il décrit l'opération avec une grande netteté, & rapporte en fa faveur les raifons les plus capables de raffurer les efprits; enfin dans cet ouvrage on voit ROUSSET, avec toute la confiance que donne une bonne caufe, & avec les fentimens d'un homme véritablement animé du défir du bien public, ne rien négliger de tout ce qui eft capable d'accréditer cette opération, & d'encourager à la pratiquer.

Ce Dialogue lui attira à diverfes reprises des Critiques fort vives de la part de MARCHANT Chirurgien-Juré de

I. PARTIE.
PREUVES QUI
E'TABLISSENT
LA POSSIBILITE
DE L'OPÉ-
RATION CÉ-
SARIENNE.

(a) *Dialogus Apologeticus pro Caefarce partu in malvoluti injufdam Pſeudoproterii
Gillieria. Paris. 1590.*

I. PARTIE.
PREUVES QUI
E'TABLISSENT
LA POSSIBILITE'
DE L'OPERATION
CESARIENNE.

Paris, qui donna un ouvrage contre ROUSSET sous le titre de Déclamation (a).

Dans la premiere partie de cet ouvrage, MARCHANT combat l'opération Césarienne avec les mêmes armes dont s'étoit servi PARE', & rejette la premiere Observation de ROUSSET comme fausse, & contraire à toutes les loix de l'œconomie animale; il passe ensuite à l'histoire de la femme de Châtillon, & fait voir que la cicatrice que ROUSSET remarqua au ventre de cette femme n'étoit pas une preuve suffisante pour croire qu'on lui eût fait l'opération Césarienne. » Combien, dit-il, ne voit-on pas de cicatrices de playes accidentelles & d'abcès au ventre, qui pourroient faire croire que ce seroit une suite de l'opération Césarienne? Les habiles Chirugiens, continue MARCHANT, toujours zélés pour le bien public & pour le soulagement des malades, ont saisi avec empressement votre nouveau systême, & ont voulu eux-mêmes être convaincus de sa vérité. GUILLEMEAU fut le premier qui trouva l'occasion de faire l'opération Césarienne à une femme qui souffroit depuis plusieurs jours des douleurs cruelles, sans espérance de pouvoir accoucher; il opéra en présence d'AMBROISE PARE' & de plusieurs autres Chirugiens de l'Hôtel-Dieu de cette Ville, mais la malade mourut cinq jours après. PARE', CARBONET, BRUNET & VIART ne furent pas plus heureux dans plusieurs autres occasions qui se présenterent.

MARCHANT finit la premiere partie de son ouvrage par l'énumération de toutes les causes qui peuvent s'opposer à l'accouchement; & sans envisager quantité de cas où l'accouchement naturel est réellement impossible, il prétend faire voir qu'un Accoucheur prudent & habile peut surmonter toutes ces difficultés sans avoir recours à l'opération Césarienne, qui, selon lui, a toujours des suites très-funestes.

Dans la seconde partie, le zèle de MARCHANT l'em-

(a) In FRANCISCI ROSSETI *Apologiam* JACOBI MARCHANT, *Regis & Parisiensis Cbirurgi Declamatio.*

porte; ce n'est plus simplement par des raisons qu'il combat ROUSSET, il s'abandonne à toute sa vivacité, il n'épargne pas même les termes injurieux; & cet ouvrage finit par plusieurs Poèmes satyriques adressés à ROUSSET (a), dans lesquels on apperçoit une Critique peu convenable à des gens lettrés. Au reste, on remarque dans les ouvrages de MARCHANT beaucoup d'érudition, de netteté dans le style, de précision; & ceux qui ont lû les disputes dont je viens de parler, ont dû reconnoître le profond sçavoir & l'habileté de ce Chirurgien.

On trouve à la suite de ces Satyres une Lettre écrite à ROUSSET par GUILLEMEAU (b), dans laquelle il expose les raisons qui l'ont engagé à combattre l'opération Césarienne dans ses ouvrages; cette Lettre est écrite en des termes un peu plus ménagés que ceux dont s'étoit servi MARCHANT, & on y apperçoit même le caractère d'un ami; GUILLEMEAU fait en sorte de détourner ROUSSET d'approuver & d'écrire en faveur d'une pratique qui avoit si peu réussi entre les mains des plus habiles Chirurgiens de ce tems; cependant ROUSSET, toujours pénétré de la bonté de sa cause, répondit la même année à MARCHANT avec beaucoup d'érudition (c), & employa l'Observation comme le moyen le plus sûr pour réfuter solidement ses Adversaires: on voit la preuve de ce que j'avance en lisant une Observation tirée de l'édition Latine de ROUSSET, qui finit par ces termes: *Hac anno Domini 1573. diligenter Observavi & in Adversariis meis annotavi.*

Il y a toute apparence que ce furent les Déclamations de MARCHANT, & quelques mauvais succès qu'eut alors l'opération Césarienne, qui empêcherent qu'on ne continuât de la pratiquer; car GUILLEMEAU dit expressément

(a) Le premier est intitulé, *In FRANCISCI ROSSETI librum de Casareo partu JACOBI MARCHANT carmen*; le second, *ejusdem pro Regio Chirurgorum Parisiensium Collegio*; le troisième, *Tumulus Casarei partus*; & le quatrième, *JACOBI MARCHANT carmen in FRANC. ROSSETI ostentum.*

(b) JACOB. GUILLEMEUS *Regis & Paris. Chirurgus FRANC. ROSSETO salutem dat.*

(c) FRANCISCI ROSSETI *responsio ad JACOBI MARCHANT Declamationes.*

I. PART E.
PREUVES QUI
E'TABLISSENT
LA POSSIBILI-
TE' DE L'OPÉ-
RATION CÉ-
SARIENNE.

dans ses ouvrages (a), » ce qui déterminâ M. PARE' à se
» désister & rétracter de cette opération, aussi-bien que
» le College des Chirurgiens & la plus saine partie de la
» Faculté de Médecine de Paris, dans la question qui fut
» agitée par feu M. MARCHANT dans ses deux Déclama-
» tions qu'il fit, lorsqu'il eut l'honneur de passer Maître
» Chirurgien de Paris.

Nous voyons dans ces disputes que les faits semblent déposer pour & contre l'opération; ceux que rapporte ROUSSET montrent bien qu'elle peut être pratiquée avec succès, & qu'elle a effectivement réussi; mais ceux que les Adversaires de ROUSSET lui opposent, prouvent du moins que cette opération ne se pratique pas sans danger; & c'est sans doute ce qui a fait qu'elle n'a pas été mise au rang des opérations généralement adoptées comme une ressource de la Chirurgie: en effet, ce n'est point assez que quelques Observations nous assurent de la réussite d'une opération aussi effrayante, il faut qu'une expérience plus suivie nous montre jusqu'à quel degré cette opération est sûre ou dangereuse, afin de pouvoir l'admettre ou la rejeter; c'est pourquoi ROUSSET, pour constater de plus en plus les avantages de l'opération Césarienne, & pour rassurer les esprits ébranlés par les disputes dont j'ai parlé, étendit considérablement ses recherches sur cette opération, & donna en 1590. une édition Latine de son Livre beaucoup plus ample que la première (b); outre de nouvelles raisons très-solides qu'il ajoute à celles que nous avons déjà détaillées, il donne encore d'autres exemples de succès que nous croyons qu'il est à propos de rapporter.

Le premier est l'histoire d'une femme du Village d'Ambedoye près S. Briffon, sur laquelle on pratiqua en 1576. l'opération Césarienne; l'enfant que l'on tira par l'incision étoit mort & corrompu; quelque tems après cette femme devint grosse & accoucha d'un enfant vivant par les voies ordinaires.

(a) Livre quatrième de la Chirurgie, chap. 28.

(b) *Casarei partus assertio Historiologica*, Paris, 1590.

Le second est tiré d'une Lettre écrite à ROUSSET par VERTUNIANUS Médecin de Poitiers, dans laquelle il lui marque qu'une femme des environs de cette Ville étoit accouchée de la même manière, & avoit été parfaitement guérie.

Il s'agit dans le troisième d'une femme dont l'enfant étoit mort dans la matrice depuis fort long-tems, & qu'on ne put accoucher par les voies ordinaires, par la difficulté qu'on trouva à saisir l'enfant, quoiqu'on eût mis en usage le crochet & les autres moyens dont on se sert dans de pareilles circonstances. Comme cette femme étoit dans un état qui faisoit tout craindre pour sa vie, les Chirurgiens conclurent pour l'opération Césarienne; aussitôt que la matrice fut ouverte, il sortit une grande quantité de matière fœtode : la mere ressentit beaucoup de douleurs dans le tems de l'extraction de l'enfant, parce que l'ouverture des muscles & de la matrice n'étoit pas suffisante pour son passage; cependant il n'arriva aucun accident, l'hémorrhagie fut médiocre, il sortit avec les vidanges beaucoup de matière purulente, & cinq semaines après cette femme fut en état de sortir; depuis cette opération elle accoucha fort heureusement de cinq enfans.

On voit par le quatrième que le jour de la Pentecôte de l'année 1580. cette opération fut pratiquée avec succès sur une femme de la Vallée d'Aillant, par un Chirurgien nommé JACOTIN demeurant au Bourg S. Maurice Tyraureille : ROUSSET dit ensuite qu'il avoit vû la femme guérie; que ce Chirurgien lui avoit dit qu'il s'étoit servi de ce même moyen dans deux occasions différentes, & qu'il avoit été assez heureux pour réussir.

Le cinquième & dernier consiste dans l'histoire d'une semblable opération faite avec succès en 1582. à la femme d'un Laboureur du Village d'Ouinville : ROUSSET ajoute que le Chirurgien qui opéra étoit dans des dispositions qui devoient rendre l'opération peu sûre, d'où il remarque que si elle a réussi dans ces circonstances, son succès

I. PARTIE.
PREUVES QUI
E'TABLISSENT
LA POSSIBILITE'
DE L'OPERATION
CESARIENNE.

doit être encore plus certain lorsqu'elle sera faite par un Chirurgien plus en état d'agir avec toute la connoissance & la dextérité qu'exige une opération aussi importante : *Hac femina seeta fuit à JOANNE LUCA tunc parum sobrio; cui tunc bene poto si hoc non male successit, quid ei non est sperandum, qui sobrius & mentis compos arte duce eo accedet?*

SCIPIO MERCURI Chirurgien de Rome publia en 1604. une Dissertation sur les accouchemens (a), dans laquelle il donne des Observations sur les succès avantageux de l'opération Césarienne, & conseille de ne jamais négliger de la mettre en usage dans les cas où l'accouchement se trouve impossible. Cet Auteur rapporte dans cet ouvrage, qu'étant près de Toulouse dans une Ville appelée Château-Neuf, il avoit vû deux femmes à qui on avoit fait cette opération; qu'une des deux avoit eu d'autres enfans par la suite, & lui montra une cicatrice au ventre de la longueur d'un demi pied; il ajoute ensuite, par hyperbole, que de son tems cette opération étoit autant en usage en France que la saignée en Italie pour les maux de tête.

Les Observations de SCHENCKIUS font mention d'une Lettre d'ALBOSIUS, dans laquelle il dit avoir traité une femme à qui on avoit fait l'opération Césarienne qui eut un heureux succès.

Au rapport de ROONHUISEN Chirurgien d'Amsterdam (b), SONNIUS Médecin de Bruge pratiqua sept fois cette opération sur sa femme.

OLAUS RUDBECKIUS célèbre Médecin de Suède sauva la vie de sa femme par cette opération, qu'il lui fit lui-même (c).

THOMAS BARTHOLIN rapporte (d) que dans le tems qu'il étoit à Paris il avoit connu la femme d'un Chirurgien,

(a.) Cette Dissertation est intitulée, *la Commare Orucogitrica* imprimée à Venise.

(b) *In libro Observ. de morbis mul. c. 1.*

(c) *Vid. colloquia Menstrua TENZELII Germanico idioma quondam edita sub titulo Monathliche Unterredungen, an. 1689.*

(d) *In Hist. Anat. Cent. 2. hist. 8.*

sur laquelle on avoit pratiqué cinq fois cette opération.

On trouve dans l'ouvrage de THEOPHILE RENAUD, sur l'opération Césarienne, trois Observations de cette opération faite avec succès. (a).

Dans la première, cet Auteur rapporte le témoignage d'un fameux Chirurgien nommé LOUIS PANTHOT, qui assure qu'au mois d'Avril 1627. une femme du Village de Messemy proche de Lyon, après avoir souffert pendant plusieurs jours les douleurs les plus cruelles sans pouvoir accoucher, fut enfin heureusement délivrée par l'opération Césarienne, & que son enfant avoit été baptisé.

Dans la seconde, THEOPHILE RENAUD dit qu'un Jésuite avoit vû à la Flèche une femme qui certifioit qu'on lui avoit fait trois fois l'opération; & que la chose ne pouvoit être révoquée en doute, parce que le Jésuite connoissoit aussi le Chirurgien qui avoit opéré.

La troisième est l'extrait d'une Lettre de M. PELLAIRE Médecin de la Maurienne Province de Savoye, dans lequel on voit que cette opération a été faite six fois avec succès sur une femme de la Ville d'Auçois.

En 1692. SAVIARD fit insérer dans le Journal des Sçavans la relation d'un pansement qu'il avoit fait à l'Hôtel-Dieu d'une hernie ventrale arrivée à une femme de Château-Thierry, à la suite d'une incision qu'on avoit été obligé de lui faire au ventre il y avoit quatorze ans, pour tirer un enfant dont elle n'avoit pû accoucher par les voies ordinaires; cette femme mourut, & son corps ayant été ouvert en présence de plusieurs Chirurgiens, on trouva une cicatrice à la matrice qui en occupoit toute l'épaisseur, & qui répondoit à celle des tégumens.

SAVIARD ajouta à cette relation que le Chirurgien qui avoit opéré avoit été obligé de prendre la fuite par les mauvais traitemens dont les parens de la femme le menaçoient; mais SAVIARD n'a pas connu le vrai motif de la fuite de ce Chirurgien; car nous lisons dans le Journal

I. PARTIE.
PREUVES QUE
L'ÉTABLISSEMENT
DE LA POSSIBILITÉ
DE L'OPÉRATION CÉSARIENNE.

(a) *De ortu infantium contra naturam per sectionem Cesaream, auctore THEOPH. RENAUDO Societ. Jesu Theologo Lugd. 1637.*

I. PARTIE.
PREUVES QUI
E'TABLISSENT
LA POSSIBILI-
TE' DE L'OPÉ-
RATION CÉ-
SARIENNE.

du mois de Juin 1693. qu'elle n'étoit fondée que sur ce qu'étant Calviniste, il avoit jugé à propos de se soustraire de bonne heure, comme firent beaucoup d'autres Protestans, aux poursuites que l'on commençoit à faire contre ceux de la Religion prétendue réformée.

On trouve dans le même Journal deux Observations communiquées par M. JOBERT Médecin de la Ville de Château-Thierry, au sujet de deux opérations Césariennes faites dans la même Ville sur la même femme à vingt mois l'une de l'autre ; cette femme guérit fort heureusement. M. JOBERT ajoute que l'enfant qui avoit été tiré par la première incision vivoit encore, & qu'il avoit au menton la cicatrice d'une petite playe faite à la mâchoire inférieure par l'instrument dont le Chirurgien s'étoit servi pour opérer.

En 1693. une femme fut long-tems dans les douleurs de l'accouchement, & la Sage-femme fut obligée pour sauver la mere de mettre en usage l'accouchement de force ; cette pratique fut suivie de très-grands accidens, car il survint peu de tems après à la malade un ulcère dans le vagin & une incontinence d'urine ; cette femme eut recours à des Charlatans pour trouver du soulagement, mais leur manœuvre lui devint très-funeste : non-seulement ils ne la guérèrent point, mais il survint dans le vagin une tumeur d'un volume si considérable qu'elle occupoit presque toute sa cavité. Malgré cette incommodité cette femme devint grosse, & eut recours dans le tems des douleurs à LANKISCH Médecin de Zittaw Ville de la Haute Lusace en Allemagne, LANKISCH conseilla l'opération Césarienne, qui fut faite avec succès pour la mere (a).

VATERUS (b) fait mention d'une semblable opération, qui eut des suites aussi heureuses ; la femme sur laquelle on la pratiqua avoit tout l'intérieur du vagin si rempli de callosités à la suite d'un ulcère dans cette partie, qu'on n'y

(a) *Acta erudit. Lips. ann. 1693.*

(b) *In dissert. de partu Casareo, Vitebergæ editâ anno 1695.*

introduisoit qu'avec peine l'extrémité du petit doigt.

En 1707. M. RULEAU Chirurgien de Xaintes publia une Dissertation sur la possibilité & la nécessité de l'opération Césarienne; il y rappelle presque toutes les raisons de ROUSSET pour prouver combien cette opération est nécessaire, & il y parle d'une opération Césarienne qu'il a faite, & qui a eu le succès le plus heureux. La femme qui fait le sujet de cette Observation souffroit depuis cinq jours des douleurs cruelles sans espérance de soulagement. M. RULEAU en touchant cette femme remarqua que les os du bassin étoient si mal conformés, qu'il étoit impossible d'introduire les deux doigts pour faciliter l'accouchement. Après une sage délibération ce Chirurgien se déterminâ à l'opération Césarienne; il n'y eut point d'hémorrhagie, les vuidanges sortirent par la playe, & la malade guérit fort heureusement.

M. DE LA MOTTE rapporte dans son ouvrage sur les accouchemens une Observation semblable.

Une pauvre femme d'Infreville Village près de Valognes, souffroit depuis trois jours des douleurs pour accoucher, & l'enfant présentoit le bras: La Sage-femme qui entreprit de l'accoucher arracha le bras de l'enfant. Un Chirurgien du Pont-l'Abbé fut appelé, & trouvant beaucoup de difficulté à faire l'accouchement, il fit l'opération Césarienne, tira un enfant mort, & fit quelques points de suture à la peau du ventre. La guérison de cette pauvre femme fut, pour ainsi dire, abandonnée à la nature, car le Chirurgien ne la voyoit que fort rarement, & laissoit à son mari quelques remèdes pour la panser. La pourriture survint à la playe, ce qui fut sans doute une suite du peu de méthode que l'on observoit dans les pansemens; mais malgré cet accident la malade guérit.

L'Académie de Chirurgie qui prend toujours de sages précautions pour s'affurer des faits, fit venir de Guise en 1739. une femme à qui on avoit fait l'opération Césarienne, & dont voici l'histoire.

I. PARTIE.
PREUVES QUI
ÉTABLISSENT
LA POSSIBILITÉ
DE L'OPÉRATION
CÉSARIENNE.

OBSERVATION
COMMUNIQUÉE À L'ACADÉMIE DE
CHIRURGIE.

I. PARTIE.
PREUVES QUI
ÉTABLISSENT
LA POSSIBILITÉ
DE L'OPÉRATION
CÉSARIENNE.

I. OBSERV.

MAGDELAINE GOURDAIN femme de CHARLES MEGRET demeurant à la Caudette Hameau de la Paroisse de la Neuville-le-Dorent près de Guise, après avoir été trois jours en travail, & la Sage-femme n'ayant pu l'accoucher, appella le Chirurgien du lieu pour la secourir; il fit toutes les tentatives nécessaires pour accoucher cette femme, mais elles n'eurent aucun succès; la malade sentant qu'il n'y avoit d'autre ressource que dans l'accouchement de force, & voyant le danger où elle & son enfant étoient exposés, pria le Chirurgien de lui ouvrir le ventre (a); ce Chirurgien étonné d'une telle demande, & n'ayant d'ailleurs jamais entendu parler de cette façon d'accoucher, refusa de faire cette opération; mais pressé par les prières du mari & de la femme, il se détermina; il fit d'abord une incision longitudinale à la peau & aux muscles, à trois travers de doigts de l'ombilic; d'abord que cette première incision fut faite, les intestins se présentèrent, mais le Chirurgien eut recours au mari pour les assujettir en mettant sa main dessus; il fit ensuite à la matrice une incision suffisante pour y introduire le doigt; alors sentant le mouvement de l'enfant, il acheva avec ses ciseaux d'agrandir l'incision de la matrice, il tira l'enfant, & délivra la femme. Les playes de la peau & des muscles furent réunies par le moyen de quelques points de suture; on appliqua ensuite sur le ventre de la malade un onguent fait avec le beurre frais & la fuye de cheminée; trois jours après cette opération les sutures se rompirent, le Chirurgien voulut en substituer d'autres, mais la malade s'y opposa, parce qu'elle avoit ressenti beaucoup de douleurs lorsqu'on fit les premières, & qu'on s'étoit servi pour cela d'une grosse aiguille à coudre. Les vidanges sortirent par la playe qui parut livide pendant plusieurs jours;

(a) C'est cette femme qui m'a dicté l'Observation dont il s'agit; je lui ai demandé pourquoi elle avoit prié son Chirurgien de lui faire une incision au ventre, elle m'a répondu ingénument qu'elle avoit entendu dire que les femmes de qualité accouchoient de cette façon: je n'ai apperçu aucun vice de conformation qui pût avoir déterminé à l'opération.

& ensuite étant devenue vermeille, elle fut entièrement cicatrisée au bout de trois semaines. Cette femme ne fut point en danger pendant tout le tems de sa maladie, elle nourrit elle-même son enfant. Depuis cette opération elle a eu quatre enfans par les voyes ordinaires; trois sont morts avant que de venir au monde, & le quatrième vivoit encore lorsque cette femme vint à Paris.

I. PARTIE.
PREUVES QUE
ÉTABLISSENT
LA POSSIBILITÉ
DE L'OPÉRATION
CÉSARIENNE.

Ce fait ne peut être révoqué en doute; car le Chirurgien qui a opéré, son fils, le Curé & plusieurs Habitans de la Neuville-le-Dorent ont donné leur Certificat pour en constater la vérité. M. DE LA PEYRONIE a eu occasion de s'affurer par lui-même du succès de l'opération Césarienne, comme on va le voir par les Observations qui suivent.

Une femme de vingt-cinq ans qui étoit accouchée heureusement & sans secours une première fois, ne pouvant accoucher une seconde, étant à terme, & après un long travail, envoya chercher M. L'AMIRAL le pere Chirurgien de Marigny, qui lui ouvrit la partie latérale gauche de l'hypogastre, & tira un enfant avec le délivre; la mere fut guérie par un pansement très-simple en quinze jours, l'enfant vit encore.

II. OBSERVATION
COMMUNIQUÉE
PAR M. DE LA
PEYRONIE.

Quelques années après cette opération la même femme étant enceinte & à terme, les douleurs de l'accouchement furent fort vives, longues & sans succès, elle eut recours au même Chirurgien pour l'accoucher, ce qu'il fit par l'opération Césarienne qui réussit encore. Dans un voyage que fit M. DE LA PEYRONIE à Marigny il y a quatorze ans, M. L'AMIRAL lui fit voir cette femme, il trouva la cicatrice encore fraîche, il n'y avoit qu'un mois que l'opération avoit été faite.

III. OBSERVATION
DONNÉE PAR
LE MÊME.

M. URBAN Médecin & Chirurgien de M. l'Abbé de Saint Hubert dans les Ardennes a communiqué à l'Académie de Chirurgie les Observations suivantes.

IV. OBSERVATION
ENVOYÉE PAR
M. URBAN,
MÉDECIN &
CHIRURGIEN À
S. HUBERT EN
ARDENNES.

Il y a, dit M. URBAN, à Bure à deux lieues de la Paroisse d'Icy un Chirurgien nommé DE THISE qui a fait avec succès depuis huit ou dix ans l'opération Césarienne à trois

I. PARTIE.
PREUVES QUI
E'TABLISSENT
LA POSSIBILITE'
DE L'OPERATION
CESARIENNE.

femmes; ces faits sont incontestables, car outre qu'ils ont été connus de tous les Habitans du pays, ils ont été attestés par des témoins dignes de foy. La premiere de ces femmes est du Duché de Luxembourg, elle a été parfaitement guérie & a eu d'autres enfans par la suite; la seconde étoit de Rochefort dans le pays de Liége, elle mourut d'une colique deux ans après l'opération, & la troisiéme est d'Aye Duché de Bouillon; on lui fit l'opération il y a un an & demi, la guérison fut longue, parce qu'il survint à la malade une toux si violente que les points de suture se rompirent plusieurs fois. M^{rs} OCONNOR & COSQUET Médecin & Chirurgien de l'Hôpital de Givet sous Charlemont, ont vû la premiere de ces femmes. M. FÉRIOL Membre de notre Compagnie, étant dans le pays de Liége, a eu occasion de voir & d'examiner la femme du Duché de Luxembourg: il marque dans une Lettre qu'il adresse à M. HOUSTET dattée du 7 Septembre 1741. » qu'il étoit » survenu à cette femme huit mois après l'opération une » hernie ventrale de la grosseur de la forme d'un chapeau; » que cette tumeur occupoit toute la région ombilicale » droite; que l'enfant avoit vécu trois mois & demi, & » que la malade avoit été guérie au bout de trois semaines; » cette femme a eu trois enfans depuis l'opération.

V. OBSERV.
COMMUNI-
QUÉE PAR M.
DE LA FAYE.

M. BROU Chirurgien de Beuville-le-Comte, ne pouvant accoucher MARIE LA ROCHE femme de JEAN-SEBASTIEN BOUDET Cabaretier dudit lieu, lui fit l'opération Césarienne en présence du mari, & même du Curé de ce Village; il tira par cette incision une fille qui est actuellement âgée de dix-huit ans. M. BROU fit à la peau & aux muscles plusieurs points de suture qui se rompirent quelques jours après, néanmoins la playe se cicatrifa très-heureusement par la suite; quelque tems après cette opération, M. DE LA FAYE étant dans le pays demanda à voir cette femme, il trouva le long des muscles droits du côté droit une très-grande cicatrice qui avoit donné occasion à une hernie considérable; il remarqua que cette hernie avoit treize pouces quatre lignes d'étendue selon sa longueur, dix

pouces cinq lignes selon sa largeur, que la cicatrice avoit huit pouces deux lignes de longueur, & que la distance du nombril à la cicatrice étoit de cinq pouces.

M. NOYER Chirurgien du Village d'Ifferteaux Diocèse de Clermont en Auvergne, a envoyé cette année à l'Académie de Chirurgie la relation d'une opération Césarienne qu'il a faite avec succès le 17 Avril de l'année 1726. à MARIE ESPIRAT âgée de trente-cinq ans, & femme de PIERRE MOULHEAUS Habitant du Village de Bourzis Paroisse d'Ifferteaux; il tira par l'incision un enfant mort depuis quelques jours; il fit plusieurs points de future, & dix-sept jours après la cicatrice fut faite. Cette femme devint grosse par la suite, les douleurs furent vives, & durèrent long-tems; elle fit appeller M. NOYER pour lui faire une nouvelle opération; mais comme il étoit absent, il ne put la secourir, elle mourut dans les douleurs sans pouvoir accoucher; cette femme avoit déjà accouché heureusement trois fois avant cette opération. A cette relation sont joints les Certificats du Curé de la Paroisse, de trois Habitans dudit lieu, de M. le Comte de Montmorin, de son Aumônier, & de M. CHAMERLAT Médecin qui demeure près du Village d'Ifferteaux.

On trouve dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences de l'année 1730. la relation d'une opération Césarienne faite au Bourg de la Tour de Tresme Bailliage de Gruyere, dans le Canton de Fribourg.

» EN 1723. Madame FLANDRIN Sage-femme de la Ville
 » de Bulle fut appelée pour accoucher MARGUERITE
 » FRANÇOIS âgée de quarante-huit ans, & grosse de son pre-
 » mier enfant; la tête de l'enfant se présentoit au passage
 » qui se trouvoit trop étroit; la Sage-femme ayant fait inu-
 » tilement pendant un jour & une nuit toutes les tentatives
 » possibles, consulta M. MICHEL Médecin de cette Ville,
 » qui ordonna de son côté tout ce qui pouvoit aider à
 » causer des épreintes, & à fortifier la mere: rien ne réussit;
 » le quatrième jour de ce cruel travail l'enfant ayant été

I. PARTIE.
 PREUVES QUI
 ÉTABLISSENT
 LA POSSIBILITÉ
 DE L'OPÉ-
 RATION CÉ-
 SARIENNE.
 VI. OBSERV.
 envoyée par
 M. NOYER,
 Chirurgien
 d'Ifferteaux.

I. PARTIE.
PREUVES QUI
ÉTABLISSENT
LA POSSIBILITÉ
DE L'OPÉ-
RATION CÉ-
SARIENNE.

» ondoyé sous condition, M. MICHEL fut d'avis que la
» Sage-femme le tirât avec un crochet, ou que si elle ne
» le pouvoit point, elle le fit reculer pour le tirer par
» pièces : ces terribles expédiens lui avoient réussi en quel-
» ques autres occasions, mais dans celle-ci elle les tenta
» sans succès; enfin il ne lui restoit plus que le plus terri-
» ble de tous, l'opération Césarienne, qui fut résolue le
» septième jour; la Sage-femme la fit avec tant de dexté-
» rité & de courage, que la malade fut délivrée sans aucun
» accident; deux mois après elle alla remercier M. MI-
» CHEL, & à toujours joui ensuite d'une parfaite santé.

M. HELVETIUS qui a communiqué à l'Académie des Sciences cette Observation, a produit en même-tems une Lettre de M. MICHEL, & un témoignage par devant Notaires de gens qui ont vû la chose.

VII.
OBSERVAT.
COMMUNI-
QUÉE À L'ACA-
DÉMIE PAR M.
DE PRESSEUX
MÉDECIN DE
SPA.

MARGUERITE DE STORHEAUX femme de M. DE PRESSEUX Médecin de la ville de Spa, devint grosse pour la première fois à l'âge de trente-cinq ans; cette Dame n'eut d'autre accident pendant tout le tems de sa grossesse qu'une chute qu'elle fit quelques jours avant ses couches; depuis cette chute elle urina très-souvent & peu à la fois. Le moment des douleurs de l'accouchement étant venu, on appella une Sage-femme de la Ville qui dit à M. DE PRESSEUX que l'enfant se présentoit bien, & qu'il y avoit tout lieu d'espérer un accouchement heureux. Les douleurs continuerent pendant deux heures & procurerent l'écoulement des eaux. M. DE PRESSEUX voyant que la femme souffroit beaucoup, & que l'accouchement ne se terminoit point, voulut s'assurer lui-même de l'état de la femme, il fut fort surpris de trouver l'enfant qui présentoit le derriere. Il envoya dans le moment à Liege prier M. DE BLIERRE Chirurgien & Accoucheur de cette Ville de venir promptement secourir sa femme; ce Chirurgien arriva le lendemain & travailla pendant dix-huit heures, conjointement avec le mari, à retourner l'enfant qui pour lors étoit mort; comme il leur fut impossible de faire changer de situation à cet enfant, & que d'ailleurs la ma-

lade étoit dans un état qui faisoit tout craindre pour sa vie, M. DE BLIERRE proposa l'opération Césarienne comme le seul secours qu'on pouvoit lui donner; le mari s'opposa d'abord à cette opération, & pria ce Chirurgien de faire plutôt l'accouchement de force. M. DE BLIERRE répondit qu'il ne pouvoit le faire, parce qu'il n'avoit point apporté avec lui d'instrument propre à cela; comme la malade étoit extrêmement foible, & qu'il y avoit tout à craindre, M. DE PRESSEUX consentit à l'opération. Le Chirurgien fit d'abord une incision longitudinale à la peau, aux muscles & au péritoine. La vessie qui étoit extraordinairement tendue par l'urine retenue couvroit pour ainsi dire la matrice, & comme le volume de la vessie empêchoit M. DE BLIERRE de pouvoir ouvrir aisément la matrice pour en tirer l'enfant, il fit une ponction à côté du fond de la vessie, & par ce moyen il la vida entièrement de toute l'urine qu'elle contenoit, alors la matrice étant bien découverte, il l'ouvrit, en tira l'enfant, & fit quelques points de suture à la peau & aux muscles. Cette operation ne fut suivie d'aucune hémorragie, les vidanges sortirent par le vagin, elles furent en moindre quantité qu'à l'ordinaire, & pendant les huit premiers jours il s'y mêla du pus. La fièvre survint quelques jours après l'opération, mais elle fut dissipée au moyen du régime & des autres remèdes propres à calmer cet accident. Au bout de trois semaines le Chirurgien coupa les points de suture, il vit sortir un peu de matiere fécale par un endroit de la playe qui n'étoit pas entièrement fermé, il appliqua sur l'endroit d'où couloient ces matieres quelque remède capable d'accélérer la cicatrice, ce qui produisit un très-bon effet; car un mois après l'opération la playe fut entièrement cicatrifiée. La malade qui fait le sujet de cette observation supporta l'opération avec beaucoup de courage; elle ne voulut pas même permettre qu'on la tint, elle se plaignit seulement du peu de promptitude avec laquelle le Chirurgien opéroit, en lui disant dans le tems qu'il coupoit

I. PARTIE.
PREUVES QUI
ÉTABLISSENT
LA POSSIBILITÉ
DE L'OPÉ-
RATION CÉS-
SARIENNE.

I. PARTIE
PREUVES QUI
ÉTABLISSENT
LA POSSIBILITÉ
DE L'OPÉRATION
CÉSARIENNE.

la peau & les muscles, *voire couteau ne coupe pas bien.* Cette opération Césarienne fut faite le premier jour de l'année 1738. & le 24 Décembre 1740. cette Dame accoucha fort heureusement par les voyes ordinaires d'une fille, qui avec la mere se porte très-bien.

Un récit si uniforme de tant de faits semblables ennuieroit peut-être si je le pouffois plus loin ; cependant on me permettra de n'en pas passer un sous silence qui nous a frappé en quelque sorte plus que tous les autres, parce qu'il s'est passé sous nos yeux.

VIII.
OBSERV. PAR
M. SOUMAIN.

Au mois d'Avril de l'année 1740. M. SOUMAIN fut mandé rue Guénégaud, pour y voir Mademoiselle DESMOULINS âgée de trente-sept ans, & grosse au terme de sept mois. Dans cette premiere visite, cette femme fit paroître beaucoup d'inquiétude sur l'événement de sa grossesse, avec d'autant plus de raison qu'elle scavoit être mal conformée dans toutes les parties de son corps, & que cette mauvaise conformation avoit commencé dès son enfance (a). La promesse que lui fit M. SOUMAIN de la voir souvent, & de l'accoucher, parut la tranquilliser ; dans les différentes visites que ce Chirurgien fit à cette femme, il eut occasion de reconnoître les vices de conformation : en l'examinant avec attention, il s'aperçut que tous ses os avoient une figure contre nature, principalement la partie inférieure de l'épine & l'os pubis, qui étoient tellement rapprochés l'une de l'autre qu'il n'y avoit entre eux que deux pouces de distance. Cet examen scrupuleux fit sentir à M. SOUMAIN combien les suites de cette grossesse pouvoient être facheuses, & l'engagea à songer aux moyens qu'il employeroit pour sauver cette femme & son enfant.

Le mercredi septième jour du mois de Juin les douleurs commencerent à se faire sentir, les membranes se rompirent, & les eaux s'écoulerent. M. SOUMAIN fut mandé, & ayant examiné l'état du travail, il ne trouva

(a) La femme qui fait le sujet de cette Observation n'a que trois pieds & un pouce de hauteur.

aucune disposition à l'accouchement. Depuis le mercredi jusqu'au samedi suivant les choses furent toujours dans le même état, ces douleurs & l'écoulement des eaux n'opérèrent qu'une dilatation médiocre de l'orifice de la matrice, & cette dilatation n'eut d'autre utilité que de faire reconnoître plus précisément à M. SOUMAIN l'impossibilité de la sortie de l'enfant.

D'abord qu'il fut assuré que l'étroitesse du bassin & sa figure irrégulière étoient un obstacle invincible qui s'opposoit à l'accouchement, il se détermina à l'opération Césarienne, tout autre moyen lui paroissant impraticable dans le cas dont il s'agissoit : avant que de procéder à cette opération, il appella en consultation M^{rs} BOURGEOIS, PUZOS, SOUCHAY, VERDIER, GERVAIS, GREGOIRE, IARD, CHAUVIN & LA FITTE; ces M^{rs} touchèrent la malade, & étant certains de l'impossibilité de l'accouchement, furent de l'avis de M. SOUMAIN.

On fit coucher la malade sur le bord de son lit, la tête & la poitrine étant un peu plus élevées que le reste du corps; comme il y avoit une dureté schirreuse à l'épiploon du côté droit, on choisit le côté gauche pour le lieu de l'incision, d'autant que ce côté étoit plus gros & plus élevé par la position oblique de l'enfant, & que cette élévation se trouvoit précisément dans l'endroit qu'il convenoit d'ouvrir; alors M. SOUMAIN fit une incision à la peau, à la graisse, aux muscles & au péritoine : d'abord que cette incision fut faite, une portion des intestins se présenta, elle fut retenue & couverte par la main d'un des Consultans; on apperçut alors la matrice. Comme les eaux de l'enfant étoient entièrement écoulées pendant le travail, & que la matrice étoit, pour ainsi dire, collée aux membranes; M. SOUMAIN l'ouvrit avec beaucoup de précaution de peur de blesser l'enfant, il apperçut dans l'incision qu'il venoit de faire un point blanc d'où il sortit quelques gouttes d'une liqueur blanche, ce qui lui fit connoître qu'il avoit coupé toute l'épaisseur de la matrice, & vraisemblablement les membranes qui con-

I. PARTIE.
PREUVES QUI
ÉTABLISSENT
LA POSSIBILITÉ
DE L'OPÉ-
RATION CÉ-
SARIENNE.

I. PARTIE.
PREUVES QUI
ÉTABLISSENT
LA POSSIBILITÉ
DE L'OPÉ-
RATION CÉ-
SARIENNE.

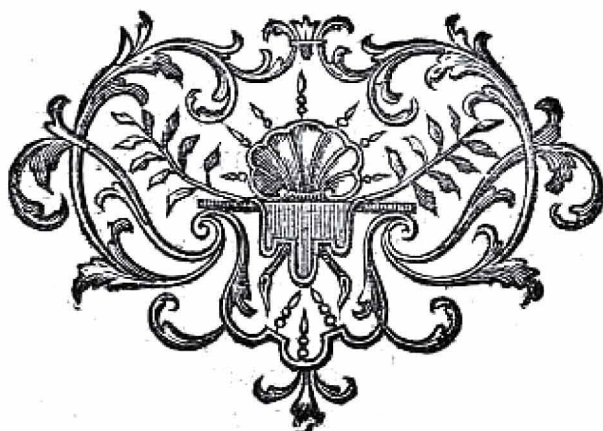
tenoient l'enfant : il acheva d'ouvrir la matrice & les membranes par une incision à peu près égale à celle qu'il avoit fait aux parties contenant du ventre ; alors l'enfant parut à découvert, il présentoit la partie inférieure du dos & la partie supérieure des fesses : M. SOUMAIN prit beaucoup de précautions pour tirer l'enfant, d'autant plus que les lèvres de la playe de la matrice étoient si exactement collées sur ses parties, qu'il eut de la peine à introduire ses doigts pour le saisir. D'abord que l'extraction fut faite, il lia le cordon, & aidé par M. PUZOS, il délivra la femme. Lorsque l'arrière-faix fut détaché, M. SOUMAIN replça dans le ventre la portion d'intestin dont nous avons parlé, & après avoir rapproché les lèvres de la playe, il fit quelques points de suture aux muscles & à la peau, & appliqua un appareil convenable. Il faut remarquer que l'hémorragie qui suivit le détachement du *placenta* ne fut pas considérable ; car en examinant les linges qui étoient placés dans le lit de la malade, on remarqua que la quantité de sang qu'elle avoit perdu pendant l'opération, n'excédoit point la quantité qu'en perdent plusieurs femmes dans des accouchemens naturels & des plus heureux.

Quelques jours après cette opération la suppuration s'établit, le pus devint louable, les voidanges sortirent par la playe, & quarante-sept jours après cette femme fut en état de fortir & d'aller à l'Eglise. L'enfant avoit vingt pouces de longueur, il a vécu dix jours ; & on a appris qu'il n'étoit mort que faute de quelques secours que la nourrice négligea de lui procurer.

Je ne parlerai pas ici de beaucoup d'Auteurs qui ont écrit en faveur de l'opération Césarienne, parce que les raisons qu'ils alléguent pour la soutenir ne sont au fond que celles de ROUSSET ; je me suis principalement attaché à rechercher les faits qui peuvent le plus nous décider par rapport à cette opération, & j'en ai trouvé une assez grande quantité dans les Auteurs pour en établir la sûreté ; il n'en est pas de même de la seconde partie que

je me propose de traiter, parce que tous ceux qui ont parlé de l'opération Césarienne se sont fort peu étendus sur les cas où elle doit être nécessairement pratiquée; c'est le détail de ces cas qui a été négligé que j'ai eu principalement en vûe, lorsque j'ai entrepris de travailler sur cette matiere; & je ferai tous mes efforts dans un autre Mémoire pour satisfaire à cette seconde partie.

I. PARTIE.
PREUVES QUI
ÉTABLISSENT
LA POSSIBILITÉ
DE L'OPÉRATION
CÉSARIENNE.



RECHERCHES SUR l'Opération Césarienne.

Par M. SIMON.

SECONDE PARTIE.

Examen des Cas qui exigent l'Opération Césarienne.

J'AI rapporté dans le premier volume des Mémoires de l'Académie * un grand nombre d'Observations qui prouvent le succès de l'Opération Césarienne pratiquée sur la femme vivante, & l'Académie a eu depuis de nouveaux exemples de réussite (a),

Tous ces faits constatent seulement qu'on peut faire l'Opération Césarienne & sauver par ce moyen la vie à la mere & à l'enfant; mais la plupart des Observateurs nous ont pas assez instruits des raisons qui les ont déter-

(a) M. le Comte Maître en Chirurgie à Saint-Lo, a communiqué l'histoire d'une Opération Césarienne faite avec succès à une femme de la Paroisse d'Hambie près Coutances. M. Guenin Chirurgien de Crepy en Valois en a fait deux qui ont réussi. Il en a publié les Observations. M. Cabany, Membre de l'Académie, a vu à Giver une femme de cinquante ans à qui on a fait cette opération deux fois. Nous avons vu depuis peu à Paris une femme de Sainte-Menehould à qui M. Buyrette Chirurgien de cette Ville, fut obligé de faire l'incision à la matrice, & qu'il a guérie

fort heureusement. Cette femme étoit rachitique dès sa tendre jeunesse. MM. Verdier, Bordenave & moi, avons reconnu, en examinant le bassin, que les os Pubis & Sacrum étoient fort enfoncés, & que la matrice, quoique vuide, faisoit une saillie en dehors. Cette femme nous a dit que cette saillie étoit si considérable dans le tems de sa grossesse, qu'elle étoit obligée de soutenir son ventre avec une bande de toile. L'Académie a reçu encore un nouvel exemple de succès communiqué par M. Caqué Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Reims & l'un de ses Correspondans.

miné à faire cette Opération : les uns l'ont pratiquée , & d'autres l'ont conseillée dans des circonstances où on pouvoit terminer l'accouchement par les voies ordinaires.

Les succès d'une opération ne sont pas des motifs suffisans pour nous engager à la pratiquer , sur-tout quand nous pouvons employer des moyens plus doux & plus naturels. Il est donc nécessaire de déterminer les cas qui exigent absolument l'opération Césarienne , afin que des Chirurgiens moins instruits qu'il ne conviendrait , des ressources de la Nature & des secours de la Chirurgie , pour terminer l'Accouchement par les voies ordinaires , n'entreprennent pas témérairement , ou trop précipitamment une opération dont les succès bien prouvés , pourroient les induire à la pratiquer dans des circonstances où elle ne seroit pas indiquée.

La mauvaise conformation des os du bassin , le retrécissement du vagin causé par des cicatrices , les tumeurs & les callosités à l'orifice de la matrice , le passage de l'enfant dans le ventre par le déchirement de la matrice , les conceptions ventrales , & la hernie de la matrice , sont les cas qui , au sentiment des Auteurs , ont paru exiger l'Opération Césarienne. Nous examinerons ces différens cas , & nous prouverons par des observations qu'ils ne sont pas toujours des causes déterminantes de cette Opération.

I. C A S.

La mauvaise conformation des os du Bassin de la mère.

LA mauvaise conformation des os du Bassin de la mère , a toujours paru un des principaux cas qui exigent absolument l'Opération Césarienne. Les femmes de taille excessivement petite , & contrefaites , sont ordinairement dans ce cas. Nous en avons un exem-

ple dans celle qui fait le sujet de l'Observation de M. Soumain (a). Ce n'est cependant pas sur les apparences extérieures qu'il faut se déterminer. On doit examiner scrupuleusement la construction du Bassin de ces sortes de femmes; car il n'est pas rare d'en voir qui sont très-contrefaites, & dans lesquelles néanmoins le Bassin se trouve aussi vaste que dans les personnes les plus grandes, & de la taille la plus régulière; ces femmes peuvent par conséquent accoucher avec beaucoup de facilité, toutes choses étant d'ailleurs égales: & au contraire il y a de grandes femmes qui ont le passage du bassin fort resserré.

Mais si le Pubis est trop applati & enfoncé, ou si l'os Sacrum trop saillant, ou si les tubérosités des os Ischion sont trop rapprochées entr'elles & du côté du coccix, il n'y aura alors aucune proportion entre le corps d'un enfant à terme, & l'endroit par où il doit passer. Si on néglige l'Opération Césarienne dans ce cas, il en coûte ordinairement la vie à la mere & à l'enfant. Saviard (b) rapporte qu'une fille âgée de vingt-sept ans, dont le corps n'avoit que trois pieds de hauteur, vint à l'Hôtel-Dieu pour y faire ses couches: on tenta en vain toutes les ressources de l'Art, excepté l'incision de la matrice; l'enfant & la mere moururent. On lit dans Mauriceau, qu'il fut prié d'accoucher une femme très-petite, dont les os du bassin étoient si ferrés & si rapprochés, qu'il lui fut impossible d'introduire sa main, & de la faire avancer assez pour conduire un instrument propre à tirer l'enfant; cette femme mourut sans avoir pu accoucher.

Il est certain que si l'Opération Césarienne avoit été pratiquée à tems dans ces cas, on auroit pu sauver la vie à la mere & à l'enfant. Nous pouvons tirer de ces observations des inductions plus étendues; car l'Opération Césarienne peut être nécessaire dans le cas où le foetus

(a) Voyez le premier vol. des Mém. de l'Acad. pag. 646.

(b) Obs. 114.

fera mort, si la disproportion du passage & de l'enfant se trouve telle, qu'il soit impossible de le tirer avec le crochet.

M. Heister a établi cette supposition, mais les personnes les plus versées dans l'Art des Accouchemens ne conviennent pas qu'il puisse se rencontrer des dispositions telles que l'enfant ne puisse être tiré avec le secours du crochet : cependant en admettant cette supposition, nous croyons, qu'il faudroit pratiquer l'Opération Césarienne ; car le fœtus abandonné à la Nature, en se corrompant dans la matrice, pourroit occasionner à cet organe une inflammation & une gangrène qui feroit périr infailliblement la mere. On pourroit nous objecter tous les exemples connus d'enfans conservés dans le ventre de leurs meres pendant un grand nombre d'années, & nous rappeler beaucoup de faits sur les ressources de la Nature pour l'expulsion des fœtus par des voies extraordinaires ; mais outre que les circonstances ont pû être différentes, c'est-à-dire, que dans ces différens cas il peut n'y avoir point eu de travail, ni la moindre disposition à l'Accouchement ; dans quelque état que soient les choses, peut-on mettre en parallele l'incertitude de ces ressources avec la certitude de l'Opération Césarienne ? Il n'y a qu'à lire les observations qui montrent les succès (certainement fort rares) de l'expulsion du fœtus confiée aux soins de la Nature, & réfléchir sur les dangers auxquels les meres ont été exposées dans ces cas, pour juger du peu de solidité de ce précepte : & les exemples les plus notoires, tels que celui de M. Litre, montrent que sans le concours de l'Art, le petit nombre de celles qu'on a sauvées, auroient été les victimes de leur situation. Nous pouvons donc répéter que, dans le cas supposé, l'opération Césarienne est toujours préférable à l'abandon que quelques Auteurs ont conseillé avec tant de confiance.

M. Heister * convient de la nécessité de pratiquer l'O-

(a) *Inst. Chir. p. 2. pag. 716. . . . quidam suadent rem. potius Naturæ esse*

pération Césarienne lorsque le fœtus est mort, si, de sa présence dans la matrice, il résulte des accidens capables de faire périr la mere, & si en même tems on ne peut pas employer les moyens connus pour le tirer par les voies naturelles : mais nous pensons qu'il faut étendre le précepte à cet égard, & que la mere est toujours en danger plus ou moins prochain de perdre la vie, lorsqu'elle porte dans son sein un fœtus mort qu'on ne peut tirer par les voies ordinaires. Il n'est pas nécessaire d'attendre que l'état de la mere paroisse exiger l'opération, comme le dit M. Heister, par la présence d'accidens urgens qui mettent sa vie en danger ; tels seroient des douleurs fort vives, des convulsions, une perte de sang : les secours de l'Art pourroient alors devenir inutiles, parce qu'on les auroit employés trop tard.

Dans les cas où le fœtus est vivant, que la mauvaise conformation de la mere est un obstacle à l'accouchement naturel, & que cette mauvaise conformation n'est pas telle qu'on ne puisse tirer l'enfant avec des crochets, M. Heister prétend qu'il faut faire usage de ces Instrumens préférablement à l'Opération Césarienne, même avec la certitude de tuer l'enfant. Cette maxime ne nous paroît pas conforme aux principes de l'humanité, ni aux préceptes de l'Art salutaire qui a fait pendant quarante ans l'objet de l'étude de ce Sçavant Médecin. La comparaison de l'arbre & du fruit, d'où il tire la conséquence qu'il faut sacrifier l'enfant à sa mere, n'a point d'application dans une circonf-

relinquendam . . . quibus quidem & ego assentio, quando & quamdiù, ut quandoque fit, gravidæ indè nullum vitæ periculum imminet. Cet Auteur dans la dernière édition de ses Institutions de Chirurgie, se plaint de l'Académie à l'occasion de mon Mémoire sur l'Opération Césarienne. Il ne déguise point le sujet de sa plainte, c'est que je ne l'ai point cité dans cette Dissertation : mais si on fait attention que mon seul & unique but étoit alors de rassembler des faits pour prouver la possibilité de cette Opération, & qu'alors je n'ai touché ni dû toucher à la question des cas où il convenoit de la pratiquer, le reproche de M. Heister paroitra peu fondé en raison.

tance où il s'agit de la vie. Pourquoi ne pas pratiquer l'Opération Césarienne qui peut sauver à la fois le fruit & l'arbre qui l'a porté? M. Heister est bien de cet avis, lorsqu'il s'agira d'accoucher une Princesse de laquelle on attend un Successeur à une Couronne : ce qu'il y a de singulier, c'est qu'en ce cas cet Auteur croit conseiller un parti extrême, & qu'il se conduit avec plus de douceur envers les personnes du Peuple, en prescrivant le sacrifice de l'enfant (a). Si ce raisonnement est juste, les idées morales que nous avons de l'humanité sont tout-à-fait fausses.

Lorsque l'impossibilité Physique de pouvoir terminer l'accouchement par les voyes ordinaires est reconnue, on ne peut faire trop promptement l'Opération Césarienne ; il seroit inutile & même dangereux de vouloir procurer la dilatation de l'orifice de la matrice ; car l'inflammation & la gangrène seroient les suites du retardement, par les violentes compressions que souffre le col de ce viscere. Nous déduisons ce précepte de l'observation suivante.

M. DE LA ROCHE fut prié de secourir une femme qui souffroit depuis dix-sept jours des douleurs pour accoucher. Une Sage-femme trop peu éclairée pour voir que l'accouchement seroit impossible, avoit fait indiscretement plusieurs tentatives inutiles. M. de la Roche reconnut par le toucher la mauvaise conformation des os du Bassin, & qu'à l'endroit où la dernière vertèbre des Lombes est jointe à l'os Sacrum, il y avoit une saillie qui empêchoit la tête de l'enfant d'avancer. Cette conformation vicieuse fut encore mieux constatée par la difficulté insurmontable que ce Chirurgien trouva à introduire la main dans la matrice pour

(a) *Absonum est (dit M. Heister, Instit. Chir. Tom. 2. edit. ult. pag. 725.) atque à prudente Medico aut Chirurgo vix expectandum, ut periculosam sectionem Cæsaream in matre vivâ suadeat aut instituat, si per vaginam Fœtus, licet etiam non-nisi per frustra, extrahi queat lis oritur utrum Fœtus servandi gratiâ mater sectione Cæsareâ sit incidenda, an potius fœtus ferramentis extrahi debeat : tunc matri potius, tanquam arbori parcendum, fœtumque tanquam ramum, quâcumque ratione, licet etiam fortè adhuc vivat, quidquid nonnulli contradicant, extrahendum esse censeo.*

retourner l'enfant. Voyant alors que les ressources de la Nature & de l'Art n'auroient aucun effet pour terminer l'accouchement par les voies ordinaires, il fit l'opération Césarienne ; mais on àvoit attendu trop long-tems , on sauva néanmoins la vie à l'enfant : la mere vécut cinq jours ; elle eut pendant ce tems des hoquets & des mouvemens convulsifs , il ne sortit point de lochies, & le ventre resta toujours tendu. L'ouverture du cadavre confirma la justesse de l'examen qu'avoit fait M. de la Roche, & la preuve de l'impossibilité de faire l'accouchement par les voies ordinaires. On trouva qu'il n'y avoit qu'un intervalle de deux doigts entre la dernière vertèbre des lombes & l'os pubis ; la matrice étoit dure , fort engorgée , gangrénée dans quelques endroits , & son volume étoit presque aussi grand que lorsqu'elle renferme un enfant à terme.

Indépendamment de la mauvaise conformation du Bassin , il y a quelquefois des exostoses si considérables aux os Pubis & Ischion qu'elles peuvent rendre l'opération Césarienne nécessaire , parce que ces tumeurs retrécissent le passage. Les exostoses qui ont peu de volume n'empêchent pas toujours l'accouchement quand le Bassin est d'ailleurs bien conformé. Elles contribuent à la lenteur de cette opération , parce qu'elles retardent l'effet de la contraction de la matrice. On a vû des enfans qui avoient été long-tems arrêtés au passage par des éminences peu saillantes , & qui avoient à la peau du crâne des enfoncemens produits par ces protuberances. L'opération Césarienne n'est donc pas toujours indiquée dans ce cas. Les secours de l'Art employés par des Accoucheurs habiles peuvent remédier à cet obstacle ; mais si ces tumeurs sont très-grosses , elles empêcheront la sortie de l'enfant : si on peut être certain que l'impossibilité de l'accouchement est produit par une telle cause , l'opération est préférable à tous les moyens qu'on pourroit employer. Pineau rapporte qu'une femme mourut sans avoir pû accoucher , & qu'à l'ouverture du

cadavre, on trouva une éminence osseuse fort grosse au côté droit du Pubis (a). L'opération auroit pû sauver la vie à la mere & à l'enfant : c'est le moyen le plus certain & le mieux indiqué dans une pareille occasion.

II. CAS.

Étroitesse du Vagin, Tumeurs dans cette partie, & callosités de l'orifice de la Matrice.

L'Étroitesse du Vagin peut mettre obstacle à l'Accouchement en différentes manieres. Il y a des femmes en qui cette partie a fort peu de diamètre par un vice de conformation, quelquefois par des cicatrices, duretés & callosités à la suite de quelque ulcere ou déchirement, & enfin par la présence des tumeurs contre-nature qui en occupent en grande partie la cavité.

Dans la premiere circonstance, il ne faudroit en venir à l'opération Césarienne, qu'après être bien assuré que la Nature seroit impuissante pour surmonter l'obstacle, & on ne peut guères le présumer : quelqu'étroit que soit le vagin, sa grande extensibilité doit presque toujours en faire espérer la dilatation. On lit dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences « qu'une femme qui avoit
 » été mariée à seize ans, avoit le vagin si étroit qu'à peine
 » un tuyau de plume d'oye y pouvoit entrer. Il n'étoit
 » fermé par aucune membrane particulière, comme il
 » arrive quelquefois. Elle sentoit une tension doulou-
 » reuse à la matrice dans le tems de ses régles qui ne
 » pouvoient s'écouler librement ; enfin au bout d'onze
 » ans elle devint grosse. Son Chirurgien croyoit qu'elle
 » n'accoucherait jamais. Cependant vers le cinquième
 » mois, le vagin commença à se dilater & continua tou-
 » jours depuis, de sorte qu'il prit à la fin une largeur

(a) Lib. 2. de notis Virginitatis.

naturelle , & que la femme accoucha heureusement (a).

Les cicatrices & les callosités du vagin ont paru des motifs assez puissans à quelques Praticiens pour pratiquer l'opération Césarienne. Vaterus (b) dit qu'on la pratiqua avec succès sur une femme dont tout l'intérieur du vagin étoit si rempli de callosités à la suite d'un ulcere dans cette partie qu'on n'y introduisoit qu'avec peine l'extrémité du doigt. Pour justifier la pratique de l'opération Césarienne dans ce cas, il faudroit avoir prouvé que les cicatrices & les callosités n'eussent pû être détruites par le secours de l'Art, c'est-à-dire, en incisant & en débarrassant les endroits du vagin dont la résistance empêchoit l'accouchement. Guillemeau s'est trouvé dans ce cas, & sa conduite a eu le plus grand succès. « Je fis, dit-il, une incision, puis soudain le *Speculum* dilatatoire fut si bien appliqué, que toutes les cicatrices furent élargies; ce qui succéda si heureusement, que trois heures après, elle accoucha facilement (c).

M. de la Motte (d) dans le cas d'une cohérence du vagin qui s'opposoit à l'accouchement ayant incisé à diverses reprises les parties qui résistoient, & ne pouvant rien obtenir de la part du *Speculum*, fut contraint d'emporter toute la callosité: un quart d'heure après cette opération, qu'il fit avec toute la prudence dont il étoit capable, l'accouchement se termina; les suites de cette opération furent heureuses. Cette femme devint grosse trois mois après, & accoucha très-aisément au terme ordinaire.

On auroit pû, par un pareil procédé, éviter à une Dame dont parle Harvé, les douleurs longues & cruelles qu'elle souffrit dans un accouchement, à l'occasion des cicatrices calleuses du vagin. Cette femme avoit eu dans un accouchement fort laborieux une telle dilacération

(a) Hist. de l'Acad. Royale des Sciences. an. 1712.

(b) Dissert. de Partu Cæsario.

(c) De l'heureux Accouchement. Liv. 2, chap. 20.

(d) Obs. 332.

du vagin & des parties extérieures, que les grandes lèvres s'étoient unies jusqu'aux nymphes, & que le vagin s'étoit retréci jusqu'au col de la matrice : malgré cet état elle devint grosse. Quand le tems de l'accouchement fut arrivé, les douleurs furent si cruelles & si longues, qu'elle perdit l'espérance d'être délivrée. Enfin la Nature procura la dilatation du vagin & la malade accoucha d'un enfant fort gros (a).

M. de la Motte a observé & donné comme précepte que la dureté & la callosité d'une vieille cicatrice n'est point un obstacle invincible à l'accouchement (b); mais, comme nous l'avons prouvé, l'Art peut abréger dans beaucoup de cas le travail de la Nature.

Lorsqu'il y a des tumeurs à l'orifice de la matrice, ou dans le vagin, l'accouchement est toujours difficile, il peut même être absolument impossible. Fabrice de Hilden (c) appelé pour voir une femme qui étoit depuis six jours en travail, la trouva à l'extrémité, elle mourut la nuit suivante. A l'ouverture du corps on vit la matrice déchirée, & la tête de l'enfant qui avoit passée par l'ouverture dans la cavité de l'abdomen. La difficulté de l'accouchement venoit d'un skirre gros comme la tête d'un enfant près de l'orifice de la matrice, à laquelle il étoit un peu adhérent. Amand a vû un skirre si considérable, qu'on crut que c'étoit ou la tête ou la fesse de l'enfant. Cet Accoucheur ne put tirer ce fœtus, que parce que toutes les parties de son corps céderent par la pourriture (d). Bartholin rapporte une observation semblable (e). La dilatation de l'orifice de la matrice devant être proportionnée au volume du corps qui doit passer, les tumeurs d'une dureté skirreuse & fort grosses, empêcheront certainement cette dilatation, & occupe-

(a) Harvæi exercit. de Partu. pag. 345.

(b) Obs. 337.

(c) Obs. 67. Cent. 1.

(d) Obs. 39.

(e) Hist. Anat. Cent. 1. Obs. 94. On peut voir des cas semblables dans les Misc. curios. nat. an. 1670. Obs. 18. & 1671. Obs. 254. & 86.

ront un espace tel que l'enfant ne pourra sortir. Dans un pareil cas l'opération Césarienne est indiquée, surtout si l'obstacle est si grand qu'on ne puisse introduire la main dans la matrice. Nous croyons devoir recommander la section Césarienne dans cette circonstance, plutôt que l'extirpation de la tumeur; car cette opération faite dans le tems du travail, pourroit avoir des suites funestes, non-seulement par l'irritation des parties, mais encore par l'hémorragie qui pourroit arriver à raison de la communication des vaisseaux de la tumeur avec ceux de la matrice. D'ailleurs quelle difficulté n'y auroit-il pas à employer alors les moyens connus pour ôter ces tumeurs!

Si l'opération Césarienne est absolument nécessaire dans le cas dont nous venons de parler, nous ne devons point la faire lorsque ces tumeurs sont dans le vagin. Le rétrécissement de cette partie causée par une tumeur, n'empêchera point toujours l'accouchement; il se fera, à la vérité, plus lentement, parce que c'est un obstacle de plus à vaincre pour l'enfant. Mais on sçait l'extrême différence qu'il y a entre la dilatation de l'orifice de la matrice & celle du vagin. Si ces tumeurs ont un gros volume & sont dures, on pourra les emporter sans aucun accident. Feu M. Soumain Membre de l'Académie, nous a donné une observation sur l'extirpation d'une tumeur dans un cas pareil.

Une femme qui avoit déjà eu des enfans, & dont les couches avoient été fort heureuses, pria ce Chirurgien de lui donner du secours dans un accouchement qui lui causoit des douleurs cruelles depuis quatre jours. M. Soumain, en touchant cette femme, sentit une tumeur qui occupoit toute la cavité du vagin jusqu'à l'entrée de la vulve; il crut d'abord que c'étoit la tête de l'enfant; mais ayant appris que les eaux n'étoient point écoulées, il reconnut que c'étoit une tumeur fort dure. Un Chirurgien qui avoit accompagné M. Soumain opina pour l'opération Césarienne; mais dans l'espérance qu'après avoir emporté la tumeur, on pourroit terminer l'accouchement par les

voies ordinaires , M. Soumain en fit l'extirpation : elle eut tout le succès possible , il tira l'enfant vivant : la perte de sang qui suivit l'extirpation fut médiocre , & la mere n'eut aucun accident.

La callosité & le retrécissement du col de la matrice , après des anciens ulcères , ou des dilacerations arrivées dans le tems d'un accouchement difficile , ont paru à quelques Auteurs des causes déterminantes de l'opération Césarienne ; mais il ne faudroit s'y déterminer qu'avec beaucoup de circonspection , car dans ce cas l'accouchement peut être difficile sans être absolument impossible. M. LEVRET m'a communiqué à ce sujet l'observation suivante.

* Une femme âgée de trente-cinq ans qui étoit déjà accouchée plusieurs fois assez facilement , avoit depuis long-tems un écoulement sanieux causé par un ulcère carcinomateux au col de la matrice. Cette femme devint grosse & elle accoucha au terme de huit mois : mais elle fut six jours en travail , parce qu'il ne pouvoit y avoir de dilatation de l'orifice de la matrice qui étoit fort dur ; le septième jour elle accoucha d'un enfant mort , & elle ne survêcut pas long-tems à cet accouchement.

Il est des cas où l'on pourroit éviter la longueur & la difficulté du travail , en débridant le col de la matrice ; le Docteur Simson nous apprend l'avoir fait. Après avoir attendu inutilement la dilatation du col de la matrice dans un accouchement qui duroit depuis trois jours , il reconnut une adhérence des parois de ce col , ce qui le détermina à faire une incision qui avoit , dit-il , au moins un demi pouce de profondeur ; il ne put cependant obtenir par ce moyen une dilatation suffisante : quoique la tête se présentât ; il fut obligé de faire plusieurs autres incisions à la circonférence qui formoit un anneau cartilagineux ; il assure que dans le tems qu'il fit ces incisions , il ne sortit pas une goutte de sang , & que la malade ne sentit aucune douleur , sinon , celle que lui avoit causée la dilatation du vagin faite avec un *Specu-*

lum. La malade mourut vingt-quatre heures après l'accouchement ; mais l'Auteur assure que la cause de cette mort a été une douleur de côté , & une fièvre aigue produite principalement , parce que cette femme avoit bû une grande quantité de liqueurs de toute espèce (a).

La crainte de l'hémorragie ne doit pas empêcher le Chirurgien de pratiquer l'incision du col de la matrice lorsque l'indication en sera bien marquée. Cette hémorragie doit être médiocre ; car les parties devenues calleuses fournissent très-peu de sang : en tout cas on ne manqueroit pas de moyens pour l'arrêter. M. LOUIS en a parlé dans son Mémoire sur les Concrétions calculeuses de la Matrice , imprimé dans ce volume (b).

III. CAS.

Déchirement de la Matrice.

LEs efforts que la femme fait pour accoucher , peuvent causer le déchirement de la Matrice , si l'obstacle qui s'oppose à l'accouchement est insurmontable. Il n'est pas douteux qu'on ne doive faire l'opération Césarienne lorsque l'enfant a passé dans le ventre par la crevasse de la matrice ; il y a même peu de cas , où l'indication de la pratiquer soit aussi pressante , car l'enfant ne peut survivre long-tems à cet accident ; la mere est pareillement en danger de perdre la vie par l'hémorragie considérable qui se fait ordinairement dans la cavité du bas-ventre. Mauriceau fait mention d'une femme qui mourut pendant les douleurs de l'accouchement : à l'ouverture du corps , on trouva que l'enfant mort étoit sorti de la matrice par un déchirement qui s'étoit fait à la partie laterale droite de ce viscere : cet enfant avoit tout le corps dans la capacité du ventre , la tête étoit restée engagée dans l'orifice , le Placenta étoit détaché & tombé dans le ventre qui étoit

(a) Essais d'Edimbourg , pag. 384. Tom, 3.

(b) Voyez pag. 142.

rempli de sang (a). Guillemeau rapporte (b) l'histoire de l'ouverture de deux femmes en qui la matrice se trouva déchirée. Dans l'une l'enfant fut trouvé sur les intestins avec beaucoup de sang épanché; & dans l'autre cas, l'Auteur se contente de dire que l'enfant nageoit dans le ventre avec les eaux, la matrice étant rompue dans son fonds.

Ces Auteurs ne disent point qu'il y ait eu de la part de la mere aucune mauvaise conformation, ni aucun obstacle qui s'opposât à l'accouchement. Guillemeau attribue le déchirement de la matrice aux violens efforts que l'enfant fait pour sortir; & il donne pour précepte d'accoucher promptement la femme, lorsqu'elle a des convulsions; elles viennent « ordinairement, dit-il, » des extensions que l'enfant mal situé fait à la matrice; » & il est à craindre qu'elles ne causent dilacération & » rupture de cette partie. » Parmi les observations que donne Guillemeau pour prouver qu'on pourroit prévenir cet accident, il y en a une qui nous apprend que la rupture de la matrice n'est pas toujours une raison qui empêche l'accouchement de se terminer par les voies naturelles. Une Dame de vingt-cinq ans prête d'accoucher se trouva mal vers les quatre ou cinq heures du matin, elle se leva néanmoins, & alla à l'Eglise près de son logis: elle avoit des douleurs par intervalles, & une perte de sang continuelle; au bout de trois jours elle accoucha fort doucement, l'arrière-faix sortit immédiatement après l'enfant, sans que la Sage-femme eût la peine de le tirer. On regarda cet accouchement comme des plus heureux. La femme mourut néanmoins le soir même. On la garda plus de tems qu'on n'a coutume de le faire, parce que les parens ne pouvoient croire qu'elle fût morte: son corps fut ouvert par le célèbre Pineau en présence du grand Baillou & d'un de ses Confreres nommé Faber;

(a) Obs. 251.

(b) Livre des Accouch, liv. 2. chap. 13. pag. 319.

on trouva, dit Guillemeau, « la matrice rompue, écha-
 « tée, & fendue du côté gauche avec rupture des arté-
 « res & des veines hypogastriques, d'où il étoit sorti
 « grande quantité de sang.

Il est certain que la mauvaise situation du fœtus dans la matrice, & l'ignorance des Personnes chargées de faire l'accouchement, ont été quelquefois la cause du déchirement de la matrice; mais, comme nous venons déjà de le remarquer, l'enfant ne passe pas toujours dans la cavité du ventre; ainsi l'opération Césarienne n'est pas toujours nécessaire. M. de la Motte dit qu'étant appelé pour secourir une femme dont l'enfant présentait le bras jusqu'à l'épaule, il fut fort surpris en allant chercher les pieds de les trouver passés à travers la matrice. Il tira l'enfant & l'arrière-faix; la mere mourut au bout de quatre jours: on trouva à la matrice la playe que l'enfant y avoit faite. Cette playe étoit si petite qu'on ne put y introduire que le bout du doigt; parce que les parois de la matrice s'étoient rapprochées par la contraction qui arrive ordinairement à cet organe quand il est vuide. (a).

Si donc le fœtus présente du côté de la matrice quelque partie propre à le tirer, on doit préférer cette voie à l'opération Césarienne, en supposant même que l'endroit de la matrice qui resserre le fœtus fasse quelque résistance; car par l'ouverture du ventre le danger d'augmenter le déchirement seroit toujours le même.

Si l'épanchement de sang n'a pas été considérable, & principalement s'il ne s'est pas fait dans la cavité du ventre, les femmes peuvent guérir avec autant de facilité de la rupture de la matrice que de l'incision qu'on y pratique dans l'opération Césarienne. M. Heister (b) cite une observation de Rungius, qui après avoir accouché une femme par les voies ordinaires, toucha très-distinctement les intestins à travers l'ouverture du fond de la

(a) Liv. 4. Obs. 313.

(b) Inst. Chirur. part. 2. pag. 728. Amst. 1750.

matrice. Ce Chirurgien y tint la main & repoussa les intestins jusqu'à ce que la matrice se fût assez contractée pour empêcher qu'ils ne s'y engageassent.

On peut conclure de tous les faits que nous venons de rapporter au sujet du déchirement de la matrice, que l'opération Césarienne n'est indiquée que lorsque l'enfant est tout-à-fait passé dans le ventre de la mere, ou que la partie restée dans la matrice ne donne pas une prise suffisante pour pouvoir servir à tirer tout le corps.

La difficulté, dans le cas dont il est question, sera de connoître bien positivement que l'enfant est passé dans le ventre de la mere. Saviard (a) rapporte sur ce sujet une observation qui fait voir que ces signes peuvent se présenter d'une maniere non équivoque. Une femme attendoit à l'Hôtel-Dieu le tems de son accouchement, elle eut des douleurs qui firent croire qu'elle accoucherait bien-tôt : la Sage-femme la toucha, & elle reconnut que l'enfant se dispoisoit à sortir. Les douleurs propres de l'accouchement continuerent pendant deux jours sans succès, elles cessèrent tout-à-coup ; la femme ressentit une pesanteur sur l'estomac, & de si grandes douleurs dans le ventre, qu'elles l'obligeoient à se coucher le ventre contre terre. Le poulx étoit fort intermittent ; Enfin après avoir passé deux jours & deux nuits dans cette situation fâcheuse, la malade mourut. Pendant le travail, le Placenta s'étoit détaché & étoit sorti de la matrice ; & ce qui avoit surpris le plus les Sages-femmes & les Chirurgiens, c'est qu'en suivant le cordon, ils ne trouvoient plus l'enfant dans la matrice, ce qui devoit leur faire juger que l'enfant étoit passé dans le ventre. Ces singularités dont on fit le rapport à Saviard, le porterent à faire l'ouverture du cadavre : il trouva l'enfant ayant les pieds sur l'estomac de sa mere, les mains & le visage appuyées sur la matrice. Ce viscere n'étoit point altéré, mais rempli d'une quantité de sang très-considé-

(a) Obs. 25.

nable. L'ouverture par où l'enfant étoit entré dans la capacité du ventre, se trouva dans le vagin un travers de doigt au-dessous de l'orifice de la matrice. Cette observation nous paroît fort instructive, & nous ne pouvons pas imaginer par quelles raisons M. Heister (a) prétend que Saviard auroit dû avoir honte de la rapporter. *Facinus atrox profectò & impium, quod vel referre solum pudere ipsum debuisset.*

M. Heister donne l'extrait de cette observation d'une façon peu exacte, & gratuitement injurieuse à la Mémoire de Saviard. Ce Chirurgien ne paroît pas avoir vû la femme pendant son travail. Et quand il seroit bien prouvé que Saviard eût commis une faute essentielle, il ne mériteroit point d'en être repris aussi durement. Tous les hommes en font, & l'on doit sçavoir beaucoup de gré à ceux qui ont le courage de les publier pour le bien de la Société. La postérité seroit plus redevable à un homme qui auroit pratiqué pendant quarante ans, & qui donneroit l'histoire de toutes les fautes qu'il auroit commises; qu'à un homme qui auroit employé un pareil nombre d'années à compiler indistinctement les ouvrages des autres.

IV. CAS.

Les Conceptions ventrales.

Quoique la matrice soit le lieu destiné par la Nature pour la nourriture & l'accroissement du Fœtus; on voit quelquefois des Conceptions extraordinaires dans l'ovaire, dans la trompe, & même dans le ventre, au lieu où le hazard a porté l'Embrion. Cette variété dans l'endroit où se trouve le fœtus, a été reconnue par un grand nombre d'Observateurs. Le sort des femmes qui ont

(a) *Instit. Chirurg. pag. 727.*

été dans ce cas a été différent. Les unes ont porté leurs enfans pendant un grand nombre d'années sans souffrir d'autre incommodité que celle du poids que leur occasionnoit le corps de ces enfans. Quelquefois la Nature a fait des efforts pour en débarrasser les meres : il s'est formé des abcès desquels on a tiré avec succès les débris des fœtus qui s'étoient corrompus dans le lieu où ils s'étoient formés contre les loix de la Nature (a).

Il est évident qu'on ne pouvoit délivrer les femmes de ces especes de grossesses que par l'opération Césarienne : mais avant d'examiner s'il est plus prudent de s'en rapporter à la Nature, que de pratiquer cette opération dans de pareilles circonstances, il est nécessaire d'exposer les signes qui font connoître que le Fœtus n'est pas dans la matrice,

On voit par quelques observations que les symptômes généraux de la grossesse naturelle, ont presque toujours accompagné les Conceptions ventrales ; mais combien de doutes sur tous les rapports que ces symptômes ont avec d'autres maladies ? La suppression des menstrues, & le changement qui arrive aux mammelles, semblent être les moins équivoques ; mais ces symptômes ne sont pas toujours arrivés dans les grossesses contre-nature dont il s'agit. On pourroit soupçonner avec un peu plus de fondement que l'enfant n'est pas dans la matrice, si en faisant attention aux signes généraux & ordinaires de la conception, on voyoit une élévation du ventre qui suivît les mêmes degrés que les grossesses naturelles ; sans que cette élévation se remarquât à la région de la matrice,

(a) Bartholinus de *insol. part. viis.* Os d'un Fœtus rendu par l'anus, sorti par le nombril, rendu par un ulcère au dessus du Pubis, sorti par un abcès à l'aîne. *Transact. Phil. an. 1724. n°. 385. art. 4. an. 1730. n°. 416. art. 1. an. 1697. n°. 229. art. 9. an. 1701. n°. 275. art. 7. an. 1696. n°. 243. art. 8. an. 1705. n°. 302. art.* Os d'un Fœtus tirés par un abcès au ventre au-dessous du nombril. *Hist. de l'Acad. Royale des Sciences, an. 1709.* Enfant tiré par morceaux, d'une tumeur gangreneuse près la ligne blanche. Le Dran, *Obs. 92. Tom. 2.* Fœtus sorti en plusieurs morceaux par le nombril. *Comm. Litter. N°emb. 1732.*

mais plutôt dans une des deux régions iliaques; si en touchant l'orifice de la matrice, ou la région de ce viscere, l'on n'y voit aucun changement notable; si les mouvemens que sent la mere, sont causés par des transpositions locales d'un corps séparé qui se remue par lui-même, ce dont les femmes s'apperçoivent aisément, s'il y a des douleurs fréquentes dans le ventre qui suivent les gradations de la grossesse; si on distingue aisément par le tact, comme des Observations nous l'apprennent (a), l'habitude du corps du fœtus, il n'y aura plus de doute que l'enfant ne soit hors de la matrice. Nous pourrons encore être plus certains que l'enfant n'est pas dans la cavité de cet organe, & que la tumeur est le produit d'une grossesse, si dans le tems où la Nature paroît s'occuper de l'expulsion du fœtus, les douleurs ne se font pas sentir au bas de la région lombaire & qu'elles ne portent point du côté du fondement; si les membranes ne se présentent pas, & s'il ne sort point d'eau ou de matieres glaireuses par le vagin.

Nous ne rapporterons aucun signe pour distinguer si le fœtus qui n'est pas dans la matrice, se trouve dans l'ovaire ou dans la trompe; parce que la proximité de ces parties, & l'extension de l'une sur l'autre ne permettent pas de distinguer positivement le lieu où est l'enfant.

Lorsque le fœtus dans les premiers tems de sa vie a été dans la capacité du ventre, & que le Placenta s'est attaché à quelque partie contenue dans cette cavité, il s'y développe & y croît, comme nous le prouvent des Observations (b). Cette espece de conception est marquée par les signes généraux de la grossesse naturelle; mais la mere doit se plaindre d'un poids plus incommode que lorsque le fœtus est dans l'ovaire ou dans la trompe: elle

(a) Dodonæus. pag. 288. Bibl. Italique. Obs. de M. Bianchi, Janvier 1728. pag. 279.

(b) Courtial, Obs. X. Santorini Hist. del feto. Venet. 1727. Bianchi Bibl. Italique. Stalpar-vanderwiël. Singuerderus' discursus de ostento Dolano. Deusingius Dissert. de Fœtu extra uterum genito. Gouey la vérité. Chir. pag. 401.

doit être souvent affectée de douleurs dans le ventre, parce que les fonctions des parties de cette cavité sont gênées par la présence de l'enfant, dont les mouvemens dans un si grand espace ne sont pas contraints, sur-tout si le Placenta est attaché à quelque partie flottante : dans ce cas on voit la tumeur se transporter d'un endroit dans un autre, ce qui ne peut arriver quand la conception se fait dans la Trompe ou dans l'Ovaire : les différens rapports des parties qui environnent le fœtus peuvent nous faire distinguer plus aisément l'endroit qu'il occupe. La douleur de la mere, quand l'enfant fait des efforts pour sortir, doit se faire sentir dans toute la cavité de l'abdomen, mais plus particulièrement dans l'endroit où est l'enfant, sans que les parties de la génération soient douloureuses, à moins que le fœtus ne soit placé entre le Rectum & le col de la matrice, comme on le voit dans une Observation de Stalpart Vander-wiel.

Quoique les signes que nous avons rapporté paroissent indiquer le tems où il faudroit tirer le fœtus vivant, nous croyons cependant que dans ces cas l'opération seroit très-dangereuse pour la mere ; car les adhérences que le Placenta doit avoir contractées soit avec l'ovaire, soit avec la Trompe, ou avec quelques-unes des parties du bas-ventre, rendroit son détachement difficile. On risqueroit de déchirer ces parties ; on causeroit des hémorragies funestes ; & s'il y avoit de l'impossibilité de le détacher, on seroit forcé de l'abandonner à une suppuration & à une gangrène dont les suites seroient nécessairement mortelles.

Quel danger n'y auroit-il pas si le Placenta étoit attaché à l'Epiploon, au Mésentere, ou aux Intestins ? D'ailleurs on n'aura rien à espérer de la contraction des parties auxquelles l'arrière-faix sera adhérent. Ces craintes ne sont pas les mêmes quand un abcès détermine la sortie du fœtus long-tems après sa mort : la cohésion des enveloppes de ce corps étranger aux parties voisines, causée par l'inflammation, empêche l'épanchement de la matiere

sanieuse que ces abscesses fournissent ordinairement ; toutes les parties du Fœtus & le Placenta sortent peu à peu, & le Chirurgien n'est occupé alors qu'à faciliter l'expulsion de cette masse : il n'y a plus dans ce cas de circulation entre ce corps étranger & le lieu où il étoit adhérent ; il n'y a donc point d'hémorragie à craindre. On ne pourroit pratiquer l'opération sans y être déterminé par la formation d'un abcès, qu'autant que le fœtus seroit vivant & qu'on pourroit être certain du moment que la Nature marqueroit pour sa sortie.

Nous ne trouvons dans les Auteurs qu'un cas où on auroit pû faire l'incision pour tirer le fœtus vivant ; ce cas est rapporté par Cyprianus (a).

« Une femme âgée de trente-deux ans & grosse pour
 « la troisième fois, arriva jusqu'au neuvième mois de sa
 « grossesse, sans ressentir jusqu'alors rien en elle de diffé-
 « rent que ce qu'elle avoit apperçu dans ses grossesses
 « précédentes, à la réserve que pendant ce tems, elle
 « n'avoit point eu de lait dans les mammelles. Il lui sem-
 « bloit cependant que son fardeau étoit plus pesant, &
 « plus incommodé que de coutume, sur-tout lorsque
 « l'enfant se remuoit un peu fortement, & cette incom-
 « modité augmenta lorsqu'elle s'apperçut que le fœtus
 « étoit situé dans un lieu un peu plus haut qu'à l'ordi-
 « naire ; mais lorsque le tems d'enfanter fut venu, ce
 « fut alors qu'elle ressentit de plus grandes douleurs, &
 « son fruit se remuer plus violemment, en sorte qu'il sem-
 « bloit que l'heure de son accouchement arrivoit. Mais
 « tout cela fut en vain, car outre les grands mouvemens
 « du fœtus qui se faisoient dans un lieu où on n'a pas
 « coutume de les sentir, il ne paroïssoit aucun effort
 « pour pousser le fruit en dehors, & il ne s'écouloit au-
 « cune eau, ce qui fit évanouir toutes les espérances
 « qu'on avoit conçu d'un accouchement naturel : le fruit
 « cessa alors de se mouvoir, & la mere recouyra sa santé.

(a) Lettre d'Abraham Cyprianus, *Amst.* 1707.

• Après le dixième mois, les menstrues qui avoient été
 » arrêtées pendant toute la grossesse, commencerent à
 » couler, & la mere sentoit un poids lourd & incom-
 » mode, elle ressentit quelque tems après une grande
 » douleur autour du nombril, & cette douleur fut sui-
 » vie d'un ulcere fongueux dans le même endroit; je
 » fis une ouverture assez grande, & je tirai un fœtus d'une
 » grandeur médiocre. Cette femme guérit fort aisément
 » de cette incision.

Si on jugeoit de la conduite par l'événement, on con-
 cluroit d'après cette observation, qu'il a été plus conve-
 nable d'abandonner le fœtus à la Nature, que de faire
 l'opération Césarienne. Cependant il est certain que la
 femme dont parle Cyprianus a été exposée au danger de
 perdre la vie, ainsi que son enfant qui auroit pû être tiré
 vivant par l'opération Césarienne.

M. SABATIER le fils m'a communiqué une Observa-
 tion faite il y a environ vingt-cinq ans par M. son Pere:
 elle a du rapport avec celle de Cyprianus, & elle sert
 de preuve à la conséquence que nous venons de tirer.

Une femme qui avoit déjà eu plusieurs enfans, res-
 sentit pendant tout le tems de sa dernière grossesse des
 douleurs de colique extraordinaires, & fut tourmentée
 d'un vomissement continuel. Il n'y eut aucun change-
 ment dans les périodes & dans la quantité de ses régles:
 parvenue enfin au terme de sa grossesse, les douleurs
 augmentèrent. On distinguoit aisément les membres de
 l'enfant au travers des tégumens, & on sentoit qu'il oc-
 cupoit la région hypogastrique & le bas de la région om-
 bilicale. La fièvre survint, & tous les accidens firent du
 progrès. M. Sabatier fut appelé; informé de ce qui a
 été dit ci-dessus, il jugea que l'enfant étoit dans le ventre,
 & qu'il falloit faire l'opération Césarienne. Le mari ne
 voulut pas y consentir. La femme mourut; M. Sabatier
 en fit l'ouverture en présence de M. DOUCET son Col-
 lègue; il trouva les viscères du bas-ventre en très-mau-
 vais état, suite nécessaire de l'inflammation; l'enfant

étoit dans le ventre ; le Placenta étoit attaché à l'os Sacrum , aux deux dernières vertèbres des lombes , & aux parties voisines de l'os Sacrum.

La plupart des femmes qui ont conçu hors de la matrice , ont ressenti au terme ordinaire de la grossesse , des douleurs semblables à celles de l'accouchement. Il est certain qu'en pratiquant l'opération Césarienne dans ce cas , on eût tiré les enfans vivans du ventre de leurs meres , & qu'en ne faisant point cette opération , la vie de l'enfant est nécessairement sacrifiée : d'un autre côté en pratiquant l'opération Césarienne , on expose notablement la vie de la mere ; car l'incertitude des adhérences que le Placenta auroit contractées avec diverses parties du bas-ventre de la mere , ne donnent pas les mêmes espérances que l'on a dans les autres cas où cette opération est praticable ; mais en abandonnant l'enfant , c'est-à-dire , en faisant le sacrifice certain de sa vie , on n'est pas sûr que la mere ne périsse. Il n'y a donc pas à hésiter , quoiqu'on n'ait pas des espérances aussi avantageusement fondées que dans d'autres cas de sauver la vie à la mere & à son enfant. La circonstance devient plus embarrassante , lorsque dans les conceptions ventrales l'enfant ne donne aucun signe de vie ; l'opération Césarienne ne pourroit être indiquée que par le danger pressant où la mere seroit par la présence du foetus ; mais les accidens qui l'exigeroient , la rendroient presque nécessairement infructueuse , à moins qu'un abcès ou un ulcere ne montrât que la Nature a déjà fait des efforts pour l'expulsion de l'enfant devenu corps étranger & à charge à sa mere. Comme cet objet est fort intéressant , & devient un point de pratique de la plus grande importance ; nous espérons que des Praticiens intelligens & exacts examineront ces cas avec toute l'attention qu'il mérite , lorsque l'occasion s'en présentera.

V. C A S.

Hernies de la Matrice.

TANT que la Matrice est dans son état ordinaire, sa situation dans la partie inférieure du bassin ne permet pas qu'elle puisse former une Hernie au-dessus des os Pubis. Il semble même que dans l'extension considérable que cette partie acquiert dans la grossesse, son volume doit être un obstacle à la Hernie, à moins qu'il n'y ait une éventration considérable. SENNERT rapporte une observation extrêmement singulière sur un cas de cette Nature. (a).

La femme d'un Tonnelier aidant son mari à courber une perche pour en faire des cerceaux, fut frappée dans l'aîne gauche par l'extrémité de cette perche. Quelque tems après il parut une hernie dont l'augmentation fut telle qu'on ne put faire rentrer la tumeur dans le ventre; cette femme étoit alors enceinte. La tumeur devenoit plus grosse de jour en jour. On sentoit & on voyoit aisément sous la peau les mouvemens de l'enfant. La descente étoit si considérable, que cette femme étoit obligée de la soutenir avec une bande, & de la porter tantôt sur une cuisse, tantôt sur l'autre. Cet état inquiétant les parens & le mari de la Malade, ils eurent recours à Sennert qui leur dit, que n'y ayant aucune apparence de pouvoir faire rentrer la matrice pour que l'accouchement se fit par les voies naturelles, il faudroit ouvrir la tumeur, & en tirer l'enfant. A la fin du neuvième mois, cette femme entra en travail; les douleurs furent vives & longues: on suivit le conseil de Sennert, la matrice fut ouverte, on tira l'enfant vivant & le Placenta. On ne put après l'opération faire la réduction de la matrice. La peau fut rapprochée par quelques points de futures;

(a) Sennert, Lib. IV. Medic. Practicæ. part. 2. sect. 2. cap. 17.

la matrice se contracta peu à peu & la malade touchoit au point de sa guérison, lorsqu'elle tomba inopinément dans une si grande foiblesse, qu'elle perdit la vie. L'ouverture du cadavre ne donna aucune lumière sur la cause de cette mort; toutes les parties intérieures étoient dans leur état naturel.

Nous ne concluons pas d'après cette observation qu'il y a une nécessité absolue de pratiquer l'opération Césarienne dans les hernies de matrice. Nous lisons dans RUISCH, qu'une femme eut une hernie de cette partie après une suppuration à l'aîne; & que dans le tems d'une grosse cette hernie pendoit jusques aux genoux: mais dans le tems des douleurs de l'accouchement, la Sage-femme fit rentrer la matrice avec le fœtus, & termina l'accouchement par les voies ordinaires (a).

Lorsque la matrice fait une hernie, ou elle a contracté des adhérences avec les parties voisines, ou elle reste libre. Dans le premier cas, si la hernie est fort considérable, & qu'on ne puisse faire rentrer l'enfant, l'opération Césarienne est certainement indiquée: d'ailleurs ces adhérences peuvent être des obstacles à la contraction de la matrice, & le corps de l'enfant doit peser sur le fonds de cet organe, comme dans l'accouchement naturel il pèse sur son orifice. Dans le second cas, l'opération Césarienne n'est pas nécessaire, quoique la hernie soit fort considérable, parce que la matrice peut rentrer dans le bassin, & l'accouchement se terminer avec les secours de l'Art, comme le prouve l'observation de Ruisch.

Comme l'augmentation de la hernie de la matrice arrive souvent, parce qu'on a négligé d'y remédier dans les premiers tems que le mal a paru, on doit employer, aussi-tôt qu'on s'apperçoit de cette incommodité, la compression modérée, & faire tenir la malade dans une situation propre à favoriser l'effet de cette compression; par ce moyen on contribueroit à remètte peu à peu la

(a) Ruischii adyerf. Anat. Med. Chir. Dec. 2. pag. 23.

matrice à sa place, on prévient les adhérences qu'elle pourroit contracter & qui pourroient devenir des causes déterminantes de l'opération Césarienne.

Nous n'avons point parlé dans ce Mémoire de divers obstacles à l'accouchement qui viennent de la part du fœtus : la mere peut être bien conformée, & l'enfant être d'un volume qui mette beaucoup de disproportion entre son volume & le passage. Un Chirurgien prudent ne doit pas se déterminer légèrement à pratiquer l'opération Césarienne dans ces sortes de cas. Il y a des accouchemens où l'on est obligé de tirer l'enfant en double, parce qu'il présente les fesses, & qu'il n'a pas été possible d'aller chercher les pieds : ces exemples prouvent que l'opération Césarienne ne doit pas être pratiquée dans le cas où il y a deux enfans unis entre eux par quelque partie. On a vû des femmes qui en sont accouchées fort heureusement.

L'Hydropisie de l'enfant n'oblige pas à faire l'opération Césarienne ; on peut porter à la faveur du doigt un Troiscart assez long pour lui faire la ponction dans le ventre de sa mere. Nous ne parlons pas d'un enfant Hydrocéphale ; il n'est pas possible qu'il soit vivant, & que sa tête soit augmentée par l'épanchement lymphatique sans mettre obstacle à l'accouchement : mais on doit proceder dans ce cas à l'extraction du fœtus avec le secours du crochet. Dès que la femme a les os du Bassin bien conformés, & que les parties molles ne présentent aucun obstacle par une disposition contre-nature, quel que soit le volume de l'enfant, il ne paroît pas qu'on puisse être dans le cas de pratiquer l'opération Césarienne. Si nous la croyons utile & très-nécessaire dans bien des circonstances, nous pensons aussi qu'on peut en abuser. L'objet de ce Mémoire est rempli, si nous avons fait connoître quels sont les cas où il faut avoir recours à cette opération, & ceux où l'on doit l'éviter.